

Octobre 2013



DES GRANDS SITES

*Les Grands Sites, terre de lien social :
les chantiers d'insertion
dans les Grands Sites*

GRANDS SITES

RÉSEAU DES GRANDS SITES DE FRANCE

Fil des Grands Sites n°10

Les Grands Sites, terre de lien social : les chantiers d'insertion dans les Grands Sites

Le Fil des Grands Sites vise à stimuler les échanges d'expériences entre les Grands Sites sur un thème précis. Les thèmes portent sur tout ce qui a trait à la valorisation et à la préservation des paysages, à l'accueil du public, à la gestion de la fréquentation touristique et à l'aménagement de l'espace. C'est une réunion téléphonique organisée autour d'un ou deux témoignages de gestionnaires de Grands Sites, qui est enregistrée, retranscrite, puis diffusée au sein du Réseau des Grands Sites de France, mise en ligne sur son site Internet et diffusé dans d'autres réseaux.

Animation :

Anne VOURC'H, Directrice RGSF
annevourch@grandsitedefrance.com

Florie RICHARD, Chargée de mission RGSF
florierichard@grandsitedefrance.com

Intervenants :

Jacques GORLIER, Grand Site de Bibracte – Mont-Beuvray, Directeur du patrimoine, logistique et exploitation BIBRACTE E.P.C.C.
j.gorlier@bibracte.fr

Magali BAUZA, Grand Site des Gorges du Gardon, Directrice du chantier d'insertion
m.bauza@gorgesdugardon.fr

Frédéric GAUTHIER, Grand Site de Solutré Pouilly Vergisson, Directeur du Grand Site de Solutré Pouilly Vergisson
f.gauthier@cg71.fr

Vincent BASTIEN, Grand Site Les Deux Caps Blanc-Nez, Gris-Nez, Conseil Général du Pas-de-Calais, coordinateur du label GSF
Bastien.Vincent@cg62.fr

Didier LEPETRE, Grand Site Les Deux Caps Blanc-Nez, Gris-Nez, Conseil Général du Pas-de-Calais, Mission Grand Site des Deux Caps
lepretre.didier@cg62.fr

Roland GALLINA, Grand Site de l'Anse de Paulilles, Conseil Général des Pyrénées-Orientales, adjoint au chef du Pôle Aménagement et Gestion des Sites
roland.gallina@cg66.fr

Participants :

Elsa BONNAFOUS, GS du Salagou et de Mourèze
elsa.bonnafous@lesalagou.fr

Clothilde DELFORGE, GS du Salagou et de Mourèze
clotilde.delforge@lesalagou.fr

Claire DUTRAY, GS des Gorges de l'Ardèche Pont d'Arc
c.dutray@gorgesdelardeche.fr

Alexandra MAZE, Conseil Général de l'Hérault
amaze@cg34.fr

Cécile OLIVE, Conseil Général de l'Hérault
colive@cg34.fr

Céline MALIGNON, GS de Rocamadour
smsgrocamadour@outlook.fr

Nathalie VICQ-THEPOT, MEDDE
Nathalie.Vicq-thepot@developpement-durable.gouv.fr

Cet échange a bénéficié du soutien de :



Sommaire

Introduction	4
Bibracte – Mont Beuvray L'expérience de deux chantiers d'insertion portés par des structures externes	6
Gorges du Gardon "Un chantier d'utilité sociale" pour la valorisation du patrimoine vernaculaire : de l'externalisation au portage	9
Solutré Pouilly Vergisson Vers la pérennisation d'un outil clé au croisement des enjeux portés par le Grand Site	14
Anse de Paulilles Une démarche de valorisation sociale, environnementale et patrimoniale à travers la commande publique	18
Les Deux Caps Blanc-Nez, Gris-Nez Chantiers d'insertion et clause d'insertion dans les marchés publics : des résultats très positifs et un ancrage territorial fort de la démarche	22
Echanges	27
Conclusion	32
Tableau de synthèse	33
Pour en savoir plus...	35



Introduction

"Les ateliers et chantiers d'insertion (ACI) sont des dispositifs relevant de l'insertion par l'activité économique, conventionnés par l'État, qui ont pour objet l'embauche de personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières. Les personnes ainsi embauchées sont titulaires d'un véritable contrat de travail (par exemple, un contrat d'accompagnement dans l'emploi). L'ACI bénéficie, pour sa part, de différentes aides, dont une aide spécifique à l'accompagnement" (source : <http://travail-emploi.gouv.fr> / Les ateliers et chantiers d'insertion). Ils sont mis en place de manière ponctuelle ou permanente, par des structures publiques définies (commune, syndicat mixte, département...) ou des organismes de droit privé à but non lucratif (association...).

Parce que de telles démarches recoupent avec pertinence les divers enjeux du développement durable, au cœur de leur projet territorial, nombre de Grands Sites mobilisent des chantiers ou ateliers d'insertion sur leur territoire. Ces outils ont tout d'abord une vocation sociale puisqu'ils visent, sur une période de travail à durée limitée et par le biais d'un accompagnement social, la réinsertion professionnelle de personnes en difficultés. Il s'avère qu'ils proposent aussi un réel savoir-faire qui permet de conduire des actions en matière de valorisation du patrimoine ou encore de protection de l'environnement, allant sur certains territoires jusqu'à permettre la réintroduction de savoir-faire disparus (travail de la pierre sèche par exemple), véritable plus-value pour le territoire. Ils proposent également aux gestionnaires de Grands Sites des services au coût modéré qui permettent de conduire des actions concrètes et importantes de valorisation du territoire. L'objectif de cet échange était d'aborder cette question à travers les retours d'expé-

rience de Grands Sites actifs en la matière, à travers des approches distinctes.

Cinq témoignages ont illustré la réflexion :

- Le Grand Site de Bibracte qui sollicite deux chantiers d'insertion, l'un porté par le Parc naturel régional du Morvan et l'autre porté par l'association Tremplin Homme et Patrimoine, avec une réelle plus-value pour le Grand Site (entretien du site, accompagnement en matière de gestion forestière, mise en valeur des vestiges archéologiques...).
- Le Grand Site des Gorges du Gardon qui, après une période d'externalisation, a repris depuis 2010 la gestion directe d'un "chantier d'utilité sociale" aux champs d'activités variés, qu'il a intégré à son équipe et accompagne en grande partie en interne.
- Le Grand Site de Solutré Pouilly Vergisson dont le Syndicat Mixte porte une brigade de 8 personnes encadrée par un chef d'équipe, avec un savoir-faire spécifique sur la construction en pierre sèche notamment. Ce dispositif qui se veut pérenne s'est placé au cœur de la démarche de labellisation Grand Site de France porté par le Syndicat Mixte.
- Le Conseil Général des Pyrénées-Orientales, gestionnaire du Grand Site de l'Anse de Paulilles, entre autres sites, qui se veut actif en matière d'insertion, à travers plusieurs types de consultations pour des marchés publics permettant d'intégrer une dimension sociale. Trois modes d'actions différents mis en place sur des sites patrimoniaux dont il a en charge la gestion sont ici présentés.
- Le Grand Site Les Deux Caps Blanc-Nez, Gris-Nez, dont l'engagement fort en matière d'insertion s'exprime par deux mesures : le recrutement par appel à projets de trois ACI portés par des associations (pour une



durée limitée dans le temps) et des clauses d'insertion sociale dans les marchés publics passés avec les entreprises privées. Les résultats en matière d'insertion obtenus via ces ACI agissant sur le territoire du Grand Site sont particulièrement intéressants au vu des résultats généralement enregistrés ailleurs dans le département.

Si les atouts de ces dispositifs, qui se placent au cœur du projet de développement durable des territoires des Grands Sites qui les mettent à profit, sont certains, des limites et obstacles existent aussi et un investissement important semble nécessaire pour les mener à bien. Portage et pilotage de ces projets, montage financier, fonctionnement de ces chantiers et types d'actions menées, recrutement du personnel et dimension sociale des dispositifs, atouts et difficultés liés à ces démarches sont des points abordés dans ce Fil des Grands Sites selon les spécificités de chaque exemple.

Les cinq témoignages illustrent ainsi pourquoi et comment ces cinq Grands Sites ont choisi d'intervenir sur leur territoire par le biais de chantiers d'insertion, comment ces démarches ont été engagées et comment elles s'organisent, quelles sont les limites et obstacles rencontrés mais aussi quelle en est la plus-value, pour les participants, le Grand Site et plus largement le territoire.

Enfin ces témoignages soulignent la spécificité, dans le champ de l'insertion, des Grands Sites, territoires d'exception qui semblent diffuser une influence positive sur ces démarches.

"Etre dans un Grand Site est un atout supplémentaire pour mobiliser les agents dans leur parcours vers le retour à l'emploi et par rapport à la valorisation que cela peut générer"

Frédéric Gauthier

"Le fait d'intervenir sur un Grand Site, donc d'être sous le feu des regards des autres acteurs, des élus locaux, des institutionnels, génère une énorme plus-value sur le travail des bénéficiaires, et une fierté qu'ils retirent du fait de faire partie de cette démarche"

Vincent Bastien

"Plus le site est prestigieux, plus la mobilisation des agents est importante et plus le travail de l'équipe d'encadrement est facilité. La restitution de l'ouvrage en place est améliorée"

Magali Bauza

L'EXPERIENCE DE DEUX CHANTIERS D'INSERTION PORTES PAR DES STRUCTURES EXTERNES

Bibracte – Mont Beuvray

Jacques GORLIER



© Bibracte/A.Mailler
Chantier d'insertion (Tremplin Homme et Patrimoine) travaillant sur les vestiges de Bibracte

Situation : région Bourgogne, départements Saône-et-Loire et Nièvre

Structure gestionnaire du Grand Site : EPCC de Bibracte

Site classé : 1478 ha (protection également au titre des Monuments Historiques)

Territoire du Grand Site : 1478 ha

Nombre de communes : 3

Nombre de visiteurs : 80000 / an

Le Grand Site se situe dans le Parc naturel régional du Morvan. Le site de Bibracte accueille un centre archéologique européen de recherche et un musée, organisés autour du site archéologique localisé sur le Mont Beuvray (vestiges de la capitale des Eduens, peuple gaulois), recouvert d'une forêt de 1000 hectares.

Action en matière d'insertion et portage : deux chantiers sollicités portés respectivement par le PNR du Morvan (équipe de 12 personnes – 1/3 temps) et par l'association Tremplin Homme et Patrimoine (équipe de 12 personnes – 1/2 temps)

Démarrage de l'action d'insertion : depuis 1999

Type de travaux menés : entretien des chemins de randonnées, entretien du site de Bibracte (accompagnement de l'exploitation forestière, actions de protection des fouilles,...), stabilisation des fouilles, restauration et mise en valeur des vestiges archéologiques

Nombre total de participants et taux d'insertion :

Association : 76 personnes accueillies à Bibracte
PNRM : environ 75 personnes accueillies à Bibracte;
Taux de réussite de l'ordre de 40% dans les années 2000, actuellement en baisse : 32 % en 2012.

Un chantier d'insertion porté par le PNR du Morvan : de l'entretien des chemins de randonnées à l'entretien du site archéologique...

Cela fait plusieurs années que des chantiers d'insertion interviennent sur le site de Bibracte. Le premier chantier a débuté sur le site en **1999**. Initialement le besoin était notamment l'entretien des nombreux chemins de randonnée sur l'ensemble du territoire du Parc Naturel Régional du Morvan. Il était nécessaire de mettre en place une structure pour le balisage et l'entretien de ces chemins du territoire du Morvan.

A Bibracte, nous avons alors ressenti le besoin de participer à ce **chantier, porté par le Parc Naturel Régional du Morvan**. Ce chantier intervient pour des collectivités et pour l'EPCC de Bibracte. Nous disposons d'un "**droit de tirage**" de **4 280 heures, ce qui représente un tiers temps, pour une équipe de 12 personnes**. Une **convention annuelle** nous permet chaque année de définir et de réajuster le budget, en répartissant les charges avec les autres participants, notamment les Conseils généraux et l'Etat qui prennent en charge les salaires et l'accompagnement social. Les Communautés de Communes et l'EPCC de Bibracte se partagent le solde du budget. Par rapport au budget global et au temps travaillé à Bibracte, cela représente pour l'EPCC à peu près 10 % de la prise en charge totale. Cela est évidemment essentiel pour nous.



© Bibracte/A.Mailler
Equipe du chantier d'insertion porté par le PNR du Morvan à l'œuvre



Le chantier travaille à l'entretien des chemins de randonnée, mais aussi à l'entretien du site de Bibracte, des différents bâtiments :

- accompagnement des exploitations forestières, notamment les exploitations se déroulant à l'intérieur du site classé Monument Historique ;
- tôle / dé-tôle des chantiers de fouilles (protection hivernale puis retrait des structures au printemps), qui représente un travail considérable ;
- travaux de mise en valeur...
- réfection des peintures et travaux d'entretien dans les bâtiments d'hébergement.

Quand il ne travaille pas pour le Grand Site de Bibracte – Mont Beuvray, le chantier œuvre essentiellement à l'entretien des rivières pour le compte de collectivités.



© RGSF/ L. Pára
Tôlage des chantiers de fouilles pour la protection hivernale des vestiges

L'intervention de ce chantier porté par le Parc naturel régional du Morvan coûte à l'EPCC de Bibracte **23 540 euros pour 4 280 heures de travail, c'est-à-dire 5,50 euros de l'heure**, ce qui est très peu.

Un chantier d'insertion porté par l'association Tremplin Homme et Patrimoine : une solution au manque de moyens pour l'entretien des vestiges archéologiques

Au niveau du site archéologique de Bibracte, sur le Mont Beuvray, de nombreux chantiers de fouilles sont mis en place. Nous mettons au jour des vestiges archéologiques qu'il est en-

suite nécessaire de gérer et entretenir. Il faut notamment les protéger des intempéries, et nous ne pouvons généraliser l'installation de tôles sur tous les vestiges dégagés. Toutefois, nous n'avons pas les moyens de mettre en œuvre des programmes avec l'Architecte en Chef des Monuments Historiques. C'était un peu trop lourd financièrement, notamment pour des travaux de confortement de base, c'est-à-dire pour la stabilisation des maçonneries. En **2004**, nous avons alors entamé avec ce chantier d'insertion, un travail de restauration et de mise en valeur des vestiges. Nous ne nécessitions pas de compétence particulière de la part des agents, et nous avons estimé pouvoir prendre en charge leur formation dans ce cadre.

Ce chantier est porté par une **association nommée Tremplin Homme et Patrimoine** (qui gère plusieurs chantiers, largement reconnue au niveau régional pour la mise en valeur du patrimoine). Elle s'occupe des contrats de travail des **12 salariés** de ce chantier. Ces contrats durent 6 mois et sont renouvelables une fois. L'association propose aussi une **formation aux techniques de restauration**. Un encadrant technique (maçonnerie) accompagne l'équipe qui travaille à mi-temps. Les stagiaires apprennent à remonter des murs en pierre sèche, et, une fois cette technique de restauration maîtrisée, ils s'initient à l'appareillage, avec les liants pour stabiliser les vestiges. En parallèle, sur le plan social, les salariés bénéficient d'un suivi hebdomadaire par une psychologue salariée de l'association.

C'est un second programme essentiel pour la gestion du site archéologique de Bibracte. Nous avons ainsi rattrapé notre retard, et nous arrivons à suivre le programme de fouilles, en stabilisant les vestiges pour éviter leur destruction dans le temps, suite à des conditions météorologiques assez violentes sur le site de Bibracte (gel-dégel).



Ce second chantier représente **20 000 euros par an**, ce qui est très peu pour **12 personnes en mi-temps**.



© Bibracte/A.Mailler
Travail de restauration des vestiges de Bibracte par l'équipe du chantier d'insertion porté par Tremplin Homme et Patrimoine

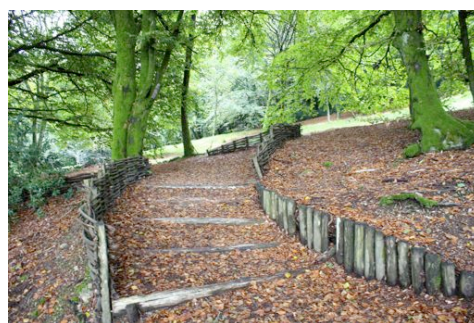
Succès et limites de la réinsertion post-chantier des participants

La réalisation des objectifs sociaux est compliquée pour le chantier du Parc Naturel Régional du Morvan. En effet, le chantier, qui propose des travaux d'accompagnement environnemental, répond à une demande importante dans ce domaine sur le territoire. Mais **il n'y a pas véritablement d'économie en parallèle dans ce secteur**, malgré le besoin. Par exemple, le chantier œuvre beaucoup pour l'entretien des rivières, mais aucune entreprise ne propose ses services dans ce domaine sur le Morvan. Il est donc très difficile pour les employés du chantier de trouver à l'issue de leur contrat un emploi dans ce secteur.

Concernant le chantier porté par l'association Tremplin Homme et Patrimoine, les résultats sont plus positifs. Nous parvenons à former les personnes en insertion à la maçonnerie, ce qui leur permet d'enchaîner par d'autres **formations** complémentaires par la suite ou d'intégrer directement une entreprise.

L'implication de l'EPCC de Bibracte

L'EPCC de Bibracte n'est donc pas lui-même porteur de ces chantiers. Il ne les anime pas et ne les gère pas directement, mais fait appel aux deux structures citées. Cela demande un appui, sur les questions de restauration des fouilles, et de la part de l'équipe de Bibracte une certaine présence. Cette implication représente moins de 10 % du temps de travail des deux personnes qui m'accompagnent pour l'aménagement du site. Il s'agit principalement d'une **assistance technique** pour aider à déplacer des matériaux. En ce qui me concerne, il s'agit plutôt d'**accompagnement**, car je réalise des **plans de restitution**.



© RGSF/ L. Pára
Plessis pour accompagner le cheminement des visiteurs : type de travaux menés par le chantier d'insertion

UN "CHANTIER D'UTILITE SOCIALE" POUR LA VALORISATION DU PATRIMOINE VERNACULAIRE : DE L'EXTERNALISATION AU PORTAGE

Gorges du Gardon

Magali BAUZA



© RGSF / L.Maraval
Gorges du Gardon

Situation : région Languedoc-Roussillon, département du Gard
Structure gestionnaire du Grand Site : Syndicat Mixte des Gorges du Gardon
Site classé : 2905 ha
Territoire du Grand Site : 20571 ha
Nombre de communes : 12
Nombre de visiteurs : 450 000 / an
Proximité avec le Grand Site du Pont du Gard situé dans les Gorges du Gardon

Action en matière d'insertion et portage : "chantier d'utilité sociale" porté par le Syndicat Mixte des Gorges du Gardon (équipe de 12 personnes)

Démarrage de l'action d'insertion : depuis 1997 (reprise du portage par le Syndicat Mixte en 2010)

Type de travaux menés : restauration du patrimoine bâti vernaculaire en pierre sèche principalement

Nombre total de participants et taux d'insertion : environ 18 personnes/an
45% de sorties positives (pour les plus autonomes)

Entre externalisation et portage de l'action d'insertion

Le Syndicat Mixte des Gorges du Gardon est porteur depuis 1997 d'une action d'insertion. Il a porté totalement l'action durant un an, puis au terme de cette année, compte tenu des difficultés rencontrées notamment dans la gestion des contrats aidés, **il a externalisé cette action pour une durée de 10 ans. L'action avait alors été confiée à une association d'insertion** qui avait vocation à gérer les contrats aidés et l'accompagnement à l'insertion. Cette association a depuis cessé son activité et, **depuis 2010, le Syndicat Mixte des Gorges du Gardon a repris la totalité de la gestion du chantier.** Il est porteur de l'action d'insertion par l'activité économique ainsi que maître d'œuvre quant à la réalisation des travaux.



© SMGG/M.Picart
Lavogne réalisée par le chantier d'insertion

Un territoire d'action étendu, sur le Grand Site et au-delà

Le chantier intervient en premier lieu sur le territoire du Grand Site. Les 10 communes adhérentes au Syndicat Mixte des Gorges du Gardon et le Conseil Général, au titre des propriétés foncières situées sur le massif et Gorges du Gardon, peuvent solliciter directement le chantier. Les communes extérieures, par le biais de convention, les établissements publics (l'EPCC du Pont du Gard), ou les communautés de communes qui en font la demande y ont également accès.

Notre terrain d'action est donc relativement important, et les demandes peuvent être assez nombreuses quant aux besoins exprimés par les communes, et autres collectivités territoriales. Le Syndicat Mixte porte une grande attention aux besoins exprimés sur le territoire dans la programmation des chantiers.

Une forte implication de l'équipe du Syndicat Mixte dans le pilotage du chantier

La reprise en interne du portage du chantier a demandé **une organisation très précise, tant pour l'encadrement par le Syndicat Mixte, que pour l'organisation du chantier**, afin de permettre à celui-ci de fonctionner le plus correctement possible. Cette organisation intègre la gestion du personnel, les moyens mobilisés, et doit aussi permettre de rendre compte du suivi du parcours des agents vers l'insertion et de la gestion de l'action auprès de nos partenaires.

- **Le pôle encadrement du Syndicat Mixte** est composé d'une partie administrative et d'un pôle technique/ingénierie. La **partie administrative fait le lien avec les institutions et les financeurs**. Mme Catherine ROBIN-LÉVY, directrice adjointe du Syndicat Mixte des Gorges du Gardon, détachée par le Conseil Général, assure la mise en relation avec les différents partenaires institutionnels. Elle est garante de la gestion et du budget de l'action, ainsi que du traitement administratif. En équivalent temps-plein, cela représente 30 % de son temps de travail. La **partie notifications, plannings et congés payés** assure 33 % du temps de travail d'une secrétaire.

La direction de l'établissement et la coordination du pôle technique/ingénierie sont assurées par M. Jean-Marie CHANABÉ, directeur du Syndicat Mixte des Gorges du Gardon. Responsable du travail et du suivi de l'équipe technique, il est en lien avec toutes les communes, collectivités et établissements publics.

Il est le garant de l'engagement et des orientations politiques définies. Il veille à ce que les conditions de travail correspondent aux attentes exprimées, dans la limite des moyens disponibles.

Il assure la coordination des équipes. Au niveau du volet insertion, il intervient auprès des agents présentant des difficultés particulières, notamment en matière de comportement professionnel, qu'il s'agisse de recadrages, de notifications, d'avertissements ou de mises-à-pied s'il le faut.

En équivalent temps-plein, cela représente 25 % de son temps de travail.

- **L'équipe technique** est en relation directe avec les collectivités et les agents. Margali Bauza, **directrice du Chantier d'insertion**, est la responsable des modalités techniques mises en œuvre et de l'encadrement des agents en situation de travail. Elle rencontre les élus, définit et rédige la commande, le cahier des charges, le devis et les éléments de facturation qui seront remis à la partie administrative. Elle veille à mettre en place les conditions propices à l'expression de travail des 12 agents, sans compromettre leur intégrité physique. L'expression des objectifs du chantier et des moyens nécessaires à sa conduite participe à l'adhésion au projet du public en insertion. Le planning et la durée définie des chantiers sont communiqués aux agents afin que chacun puisse mesurer la qualité de son travail dans le temps. **La rédaction et la planification des chantiers sont soumises au comité syndical**, pour validation du planning d'activité de la session. Le temps impliqué par la mission correspond à 1 ETP.

- **Un encadrant technique accompagne le travail des agents**. Cela représente 74 % de son temps de travail.

- Les **12 agents en insertion** disposent d'un **contrat de 6 mois renouvelable une fois**,



pour un temps de travail hebdomadaire de 26 heures.

- **L'accompagnement socioprofessionnel est externalisé** et confié aux Maisons Familiales Rurales. Mme Joëlle Gauchard, en charge de ce volet, intervient une fois par semaine auprès des agents, tant dans le **suivi individuel** que dans un **suivi collectif**.

La rémunération de cette personne est gérée par le Syndicat Mixte, mais rétrocédée à l'association. 30% de son temps de travail est financé par l'Etat, puisque la mesure d'accompagnement socioprofessionnel est financée par l'Etat.

Sous conditions transmises à la Direction de l'Action d'Insertion du Conseil Général du Gard, les contrats, renouvelables une fois, peuvent être prolongés pour 6 mois supplémentaires, afin de résoudre des situations problématiques particulières. Cette Direction du CG s'occupe de la gestion et de l'animation du dispositif sur chaque UTASI (Unité Territoriale d'Action Sociale d'Insertion). Elle est le garant du travail engagé par les différents intervenants positionnés dans l'accompagnement des bénéficiaires du RSA (Revenu de Solidarité Active) et elle est la seule habilitée à valider la reconduction de contrat.

Actions de restauration du patrimoine vernaculaire

Les limites de l'activité sont difficiles à établir. Les demandes peuvent être très importantes. Elles portent essentiellement sur **la restauration du petit patrimoine vernaculaire en pierre sèche**.

Au titre de l'activité et de l'engagement du Syndicat Mixte, nous pouvons intervenir également, mais très ponctuellement, sur l'entretien de chemins, la signalétique, ainsi que la pose d'équipements particuliers. La directrice du chantier d'insertion anime deux

sessions annuelles de formation sur les modes constructifs en pierre sèche destinées au grand public.



© SMGG / M.Bauza
Restauration de 20 m de couronnement de parapet de mur

Un public face à des difficultés propres au milieu rural

Le chantier accueille **18 personnes sur une session annuelle** (deux sessions de recrutement par an), puisque les contrats de travail ne sont pas systématiquement renouvelés.

Le public est composé d'**environ 50 % d'hommes et 50 % de femmes**. **En moyenne d'âge, les effectifs se situent entre 26 et 45 ans, puis au-delà de 45 ans**. Depuis cette année, le chantier accueille deux "jeunes" personnes (moins de 25 ans) sous financement de l'État. Il a, du reste, toujours accueilli des jeunes bénéficiaires du RSA au titre de leur statut "chargé de famille".

Les problématiques rencontrées par les publics du chantier sont liées au territoire. Le fait que le chantier intervienne en zone rurale induit que les bénéficiaires peuvent être confrontés à des **difficultés de mobilité**. **Ils sont parfois aussi confrontés à des problèmes de logement et d'endettement**. Le facteur le plus contraignant quant à une reprise d'emploi demeure la mobilité, tant dans le fait de disposer d'un moyen de transport que d'avoir le permis de conduire. Beaucoup d'agents l'ont

eu mais perdu depuis. Des problèmes de santé peuvent être en cause dans cet état de fait.

En matière de budget, 306 400 euros par an sont nécessaires au fonctionnement de cette action d'insertion (ce budget comprend les contrats des 18 agents).



© SMGG / M. Bauza
Stage pierre sèche

permanence pendant 6 ou 12 mois, si elle n'est pas encore prête et si nous pensons qu'il est trop tôt pour lui proposer ce type d'outil. Cependant, si la personne a déjà été en situation d'emploi et est en mesure de souscrire à cet outil d'insertion, nous observons des résultats intéressants.



© SMGG / M. Bauza
Habillage d'un bâtiment en pierre sèche solidifiée

Les atouts de la démarche : de la réinsertion sociale...

Sur le plan social, ma collègue accompagnatrice continue à suivre les agents au terme de leur contrat, à les recevoir dans sa structure, à accompagner les personnes ayant engagé des démarches.

L'important dans la démarche instruite par ma collègue est que **l'agent soit auteur et acteur de sa démarche. C'est le seul moyen et le seul outil dont nous disposons pour rendre possible un retour dans le droit commun.** Si la personne est impliquée dans son projet, elle est en mesure de le poursuivre au terme du chantier, que ce soit seule ou grâce à cet accompagnement.

Pour les personnes les plus autonomes, nous enregistrons pratiquement 45 % de réussite au terme du contrat, soit en formation qualifiante, soit en retour à l'emploi direct. Cela concerne des personnes ayant un certain degré d'autonomie et un parcours leur permettant d'agir seules à la fois sur leur histoire et sur leur projet. Nous tenons compte de cet élément, à savoir de la motivation, lors du recrutement de la personne. Il ne s'agit pas de lui "compliquer la vie" en la sollicitant en

...à la valorisation du patrimoine et au développement de la filière pierre sèche sur le territoire

Concernant l'activité du chantier, les visiteurs sont surpris par la grande qualité des interventions visibles sur le patrimoine.

Nous travaillons dans la périphérie des sites classés, sous le contrôle du Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine. Nous avons la chance de disposer d'un très beau patrimoine. Nous nous efforçons de donner sens à cette architecture que nous devons restaurer.

La filière de la pierre sèche se professionnalise par le biais d'associations de professionnels du bâtiment qui se sont emparés de cette technique et proposent un CQP (Certificat de Qualification Professionnelle).

En interne, au sein du Syndicat Mixte, un chargé de mission a été recruté sur deux ans pour créer un Institut de la Pierre Sèche et un Conservatoire, associant des acteurs du Languedoc, dont des Grands Sites. L'ILPS (Institut Languedocien de la Pierre Sèche) a pour objet : d'assurer la mise en valeur et la visibilité du patrimoine vernaculaire ; de dynamiser la



vie associative locale par la mise en place d'animation ; de prévenir ou de traiter les risques naturels par la conservation d'ouvrages en pierre sèche ou par leur mise en œuvre ; de construire et de restaurer des ouvrages en pierre sèche ; de créer des emplois de proximité non-délocalisables ; de contribuer à l'identité des différents territoires ; d'embellir le paysage et le cadre de vie.

Le chantier d'insertion contribue à ces évolutions par sa présence et son travail.



VERS LA PERENNISATION D'UN OUTIL CLE AU CROISEMENT DES ENJEUX PORTES PAR LE GRAND SITE

Solutré Pouilly Vergisson

Frédéric GAUTHIER



© SMGS
Patrimoine vernaculaire en pierre sèche restauré par la brigade, à Solutré : Cadole La Roue

Situation : région Bourgogne, département Saône-et-Loire

Structure gestionnaire du Grand Site : Syndicat Mixte de valorisation du Grand Site de Solutré Pouilly Vergisson

Site classé : 125 ha

Territoire du Grand Site : 2000 ha

Nombre de communes : 6

Nombre de visiteurs : 200 000 / an

Action en matière d'insertion et portage : "brigade" portée par le Syndicat Mixte, ayant bénéficié d'un dispositif d'aide du Conseil Général durant 5 ans (avec prolongation d'un an), transition en cours vers un dispositif classique d'atelier d'insertion (équipe de 8 salariés, principalement des bénéficiaires du RSA, employés en Contrat Unique d'Insertion avec un accompagnement socio-professionnel et une formation technique complémentaire).

Démarrage de l'action d'insertion : expérimentation avec un chantier d'insertion en 2007, puis création de la brigade en 2008

Type de travaux menés : restauration du patrimoine en pierre sèche ; entretien du patrimoine végétal, des chemins ou aménagements réalisés

Nombre total de participants et taux d'insertion : 47 personnes depuis 2008 – 35% de sorties positives

Une brigade permanente de 8 personnes œuvrant sur le patrimoine en pierre sèche

L'activité du Grand Site Solutré Pouilly Vergisson en matière d'insertion est proche de celle du Grand Site des Gorges du Gardon, avec néanmoins quelques différences. Je vais vous présenter la situation actuelle de notre brigade sachant que nous sommes en période de transition.

Nous utilisons le terme de "brigade" à propos d'une **équipe de 8 personnes en contrat d'insertion (26h/semaine)**, encadrée par un **responsable d'équipe**. Il s'agit d'une brigade permanente, active toute l'année. Les contrats des agents peuvent s'étendre jusqu'à deux ans. Les contrats n'ont pas tous débuté en même temps, par conséquent, l'équipe se recompose très régulièrement. **La création de la brigade en tant que telle date de 2008. Elle fait suite à un chantier d'insertion mis en place, sous forme de test, en 2007.** Elle s'est appuyée sur le constat que nous devions intervenir sur le site en termes de gestion, ainsi que travailler sur le patrimoine en pierre sèche.



© RGSF/ L. Pára
La brigade à l'œuvre à Solutré

D'un dispositif d'aide temporaire à la pérennisation de l'action

Nous avons profité en 2008 d'un dispositif d'insertion exceptionnel et temporaire du Conseil Général pour mettre en place cette brigade. L'objectif de ce dispositif était d'aider à la création d'emplois qui croisent le champ de l'insertion et le champ du déve-



loppement durable. L'idée était donc d'avoir une approche transversale sur différentes politiques publiques. La durée de ce dispositif était de **5 ans** et l'objectif était de pérenniser les activités créées grâce à cette aide.

Nous sommes arrivés au terme de ces 5 ans et nous avons travaillé cette année, en 2013, à la **pérennisation de cette équipe**, afin d'exploiter en 2014 un dispositif d'insertion relativement connu : **l'atelier d'insertion**. Nous souhaitons ainsi créer une véritable structure d'insertion par l'activité économique.

Des résultats positifs en termes d'insertion

Cette équipe est particulièrement intéressante, permettant le croisement de ces deux politiques publiques. Nous sommes reconnus en matière d'insertion dans le paysage mâconnais. Nous avons, **depuis la création de la brigade, employé 47 personnes, dont 35 % sont sortis de l'équipe en situation dite "positive"**, c'est-à-dire débouchant soit vers un emploi, soit vers une formation "professionnalisante".

Pour l'équipe du Syndicat Mixte, la gestion de la brigade demande un investissement fort. L'emploi de personnes éloignées de l'emploi, pouvant rencontrer de multiples difficultés, n'est pas toujours simple au quotidien. Il faut en permanence être en veille et créer les bonnes conditions pour que ces emplois deviennent de véritables tremplins.

Un chef d'équipe aux compétences techniques et sociales

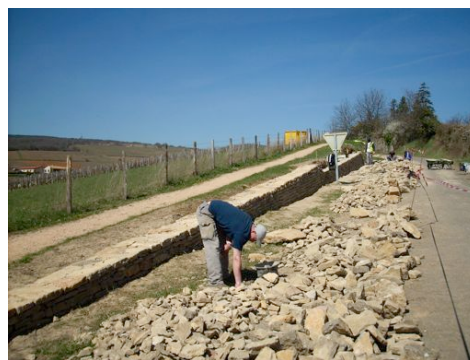
Le chef d'équipe a, en outre, un rôle très important, et une "double casquette". Il a suivi une formation d'**éducateur spécialisé** et connaît par ailleurs très bien le **volet technique** (CQP pierre sèche). Il assure ainsi à la fois l'encadrement spécifique de ce type de pu-

blic, mais aussi l'accompagnement technique à apporter au quotidien.

Inciter à la valorisation du patrimoine par l'exemple

Cette équipe est devenue très importante pour le Grand Site. Elle est présente dans le quotidien de la vie du Grand Site, soit pour assurer l'entretien du patrimoine végétal, des chemins ou des aménagements réalisés, soit pour travailler sur le **patrimoine en pierre sèche**. Concernant la pierre sèche, notre objectif est clairement de revaloriser, de faire connaître et d'amener les acteurs économiques du territoire – en particulier le monde de la viticulture – à se réapproprier cette technique. Sur ce plan, **la brigade est un véritable outil clé**. Elle a une **valeur d'exemple** par la réalisation de chantiers qui nous servent à promouvoir cette politique vis-à-vis du patrimoine en pierre sèche.

La brigade a ainsi permis la réintroduction d'un savoir-faire sur le territoire en matière de construction en pierre sèche. Toutefois elle n'intervient que sur le patrimoine public, alors que le patrimoine vernaculaire sur ce territoire est en grande partie privée. L'enjeu d'incitation par l'exemple est donc majeur.



© SMGS

Valorisation du patrimoine vernaculaire en pierre sèche par la brigade : Mur de la Poye Igé

De plus, nous recherchons à tisser des liens avec les viticulteurs, notamment en mettant en place des "périodes d'immersion" pendant lesquelles les salariés de la brigade peuvent

effectuer un stage chez un vigneron, ce qui peut aussi déboucher sur des emplois en sortie de dispositif.

Deux fois par an, des formations de trois jours sont organisées sur la thématique de la pierre sèche, ouvertes à tous. Elles sont assurées par la brigade. Cela permet d'impliquer les populations locales, de les initier à cette technique et d'inciter à la restauration de ce patrimoine, mais aussi de valoriser le travail de la brigade.

Par ailleurs, le Grand Site conduit des démarches partenariales sur ce sujet et des journées régionales de la pierre sèche seront organisées en 2014, en collaboration avec la Fédération Française des Professionnels de la Pierre Sèche et le Pays d'Art et d'Histoire de Cluny à Tournus.

Une action recoupant nombre d'enjeux, reconnue à travers la labellisation Grand Site de France

Cette action, à la croisée des objectifs fondamentaux des Grands Sites, associant des préoccupations de gestion du site et de développement durable au service d'un territoire, a été largement mise en avant et reconnue dans le cadre du label Grand Site de France. Elle constitue à la fois une mesure en tant que telle, mais est aussi un appui extrêmement utile pour mettre en œuvre d'autres mesures (gestion des milieux naturels, amélioration de l'accueil des visiteurs, préservation du patrimoine, création de liens avec les acteurs économiques du territoire,...).

Budget et plan de financement de l'atelier d'insertion

C'est finalement cet équilibre entre la politique d'insertion et la politique du Grand Site qui a permis la mobilisation de tous en 2013 pour **pérenniser cette brigade et la transfor-**

mer en atelier d'insertion, en utilisant les différents dispositifs de droit commun qui existent en matière de financement lié à l'insertion. **Près de 85 % du coût de la brigade est financé par le droit commun lié à l'insertion** (Conseil Général, Etat, FSE), **les 15 % restants sont financés par les collectivités** qui financent le Syndicat Mixte et des subventions spécifiques liées au Grand Site (DREAL par exemple). Des contacts sont en cours avec la Fondation du Patrimoine, qui pourrait accompagner ce projet.

La brigade assure par ailleurs des **prestations rémunérées** auprès des communes, auprès de la Communauté d'Agglomération du Mâconnais – Val de Saône, toujours sur du patrimoine public. Ces prestations nous permettent de clore le **plan de financement de la brigade, qui est de l'ordre de 210 000 euros par an**. Ce budget est du même ordre de grandeur que celui des Gorges du Gardon pour son chantier d'insertion.

Ce budget d'environ 210 000 euros comprend :

- les **8 contrats d'insertion** ;
- l'**encadrement technique permanent**, qui relève d'un emploi en CDI au sein du Syndicat Mixte ;
- l'**accompagnement socio-professionnel**, confié à un prestataire extérieur ;
- les **actions de formation**, confiées à un second prestataire (un Guide de Pays) pour amener de la compréhension et du sens aux différents travaux et chantiers assurés par la brigade.

Répartition des activités de la brigade entre Grand Site et collectivités

L'activité de la brigade se répartit en trois tiers relativement équilibrés :

- un tiers pour le **Syndicat Mixte dans le cadre de la gestion Grand Site**, concernant l'entretien des aménagements et les objectifs



fixés dans le cadre du Grand Site (par exemple, l'amélioration des cheminements piétons ou du fonctionnement des parkings) ;

- un tiers de prestations **auprès des collectivités** au sein du périmètre du Grand Site, qui couvre 6 communes, toujours sur des actions correspondant à la démarche du Grand Site ;
- un tiers hors du Grand Site **sur des communes périphériques**.



© SMGS
Valorisation du mur de la Poye Igé
par la brigade

Dans le cas des prestations **auprès des collectivités** au sein du périmètre du Grand Site, les collectivités rémunèrent un travail précis réalisé par la brigade, qui a fait l'objet d'un devis et d'un bon de commande. Elles concernent exclusivement du patrimoine appartenant aux collectivités. Il faut préciser que les communes ne financent pas le fonctionnement global du Syndicat Mixte, par le biais d'une adhésion par exemple. Ces prestations nous permettent donc de finaliser le plan de financement de l'action "brigade".

Faire la part entre les travaux qui relèvent du Syndicat Mixte et ceux qui relèvent d'un financement par la commune concernée découle d'un équilibre intuitif, qui n'est pas extrêmement formalisé. Nous cherchons à fonctionner sur ces deux piliers que sont le Grand Site et la politique d'insertion. La priorité est l'intervention au titre du Grand Site, étant

donné que nous avons créé l'atelier d'insertion dans ce cadre-là. Cela fonctionne ensuite à la demande. Nous avons une liste de prestations demandées par les communes qui entrent dans le champ de ce que sait faire la brigade, ainsi que dans le champ des objectifs du Grand Site. Sachant cela, nous balayons chaque année les demandes, et **nous établissons des priorités pour constituer le plan de charge de la brigade**. Nous regardons cela **sur 6 mois, mais avec une visibilité sur une année glissante**.

UNE DEMARCHE DE VALORISATION SOCIALE, ENVIRONNEMENTALE ET PATRIMONIALE A TRAVERS LA COMMANDE PUBLIQUE

Anse de Paulilles

Roland GALLINA



© RGSF / F. Richard
Site de l'Anse de Paulilles

Situation : région Languedoc-Roussillon, département Pyrénées-Orientales
Structure gestionnaire du Grand Site : Conseil Général des Pyrénées-Orientales
Site classé : 168 ha
Territoire du Grand Site : 32 ha
Nombre de communes : 1
Nombre de visiteurs : 240 000/an
Le site de l'Anse de Paulilles est une propriété du conservatoire du littoral, ancien site industriel réhabilité.

Action en matière d'insertion et portage : marchés publics (procédure adaptée et appel d'offres).
Démarrage de l'action d'insertion : depuis 2004
Type de travaux menés : prestations sans technicité particulière d'entretien paysager (pierre sèche, appareillages en pierre de schistes, débroussaillage...)
Nombre total de participants et taux d'insertion : 4-5 personnes

Le Conseil Général est amené à lancer, sur des sites patrimoniaux dont il est gestionnaire, plusieurs types de consultation pour des marchés publics intégrant une dimension sociale pour des opérations d'entretien engageant des personnes en insertion ou des travailleurs handicapés, également abordés ci-après.

Une clause d'insertion sociale dans les marchés publics

Comme tout département, le Conseil Général des Pyrénées-Orientales, via sa Direction de la Solidarité, assure le suivi des contrats aidés, du retour à l'emploi, ainsi que des aides correspondantes qui sont particulièrement importantes dans notre département.

Dans le cadre de la gestion de deux sites classés, adhérents au Réseau des Grands Sites de France : l'Anse de Paulilles (Grand Site) et le Lac des Bouillouses (membre associé) nous mettons en concurrence des prestataires par le biais de **procédures imposant le recours à des personnes à la recherche d'un emploi ou en voie d'exclusion**, dans un cadre très formel et réglementaire, conformément au **Code des Marchés Publics (CMP)**, selon plusieurs scénarii :

1- Consultation d'ACI dans le cadre de l'article 30 du CMP, en procédure adaptée (Anse de Paulilles et Lac des Bouillouses)

Pour des opérations d'entretien ponctuel de ses sites (réfection d'ouvrages en pierres sèches, réparation de places à feux,...), le Conseil Général est amené à **lancer des consultations auprès d'ACI**, afin d'impulser la réinsertion, par le biais de travaux à faible technicité, de personnes en perte d'emploi et peu qualifiées, dans le cadre de marchés publics dits de "**prestations d'insertion professionnelle**".

NB : Compte tenu des aides publiques dont bénéficient par ailleurs les ACI, ces structures proposant des prix très bas pouvant ainsi générer une concurrence déloyale auprès des professionnels du bâtiment du secteur, le recours à ce genre de marché (cf. article 30 du CMP) doit être limité et ponctuel.

Les ateliers ou chantiers d'insertion sont aidés à hauteur de 80 % en moyenne par l'État et les Conseils Généraux pour leurs actions de



promotion de l'emploi et de lutte contre l'exclusion. Ce sont des structures que nous ne pouvons pas consulter directement dans le cadre de marchés publics de travaux généraux (appels d'offres) et que nous ne pouvons mettre en concurrence avec des entreprises privées classiques. En revanche, nous réservons chaque année à ces structures des petits travaux d'entretien après mise en concurrence d'ACI d'un même secteur géographique :

- **Anse de Paulilles : réfection d'ouvrages en pierre sèche** (spécialité de ce chantier d'insertion) pour un montant de **8000 euros environ** et une intervention de 3 ou 4 semaines par an ;

- **Lac des Bouillouses** : même démarche sur des **interventions ciblées et limitées** (une intervention par an de 3 ou 4 semaines).

Ces actions s'appuient sur les articles 28 et 30 du Code des Marchés Publics.



© CG66 / P.Deliau
Chantier à Paulilles



Photo Ph. Deliau
© CG66 / P.Deliau
Chantier à Paulilles, 2008

2 - Marchés publics de prestations de service avec clause d'insertion, une mise en concurrence des entreprises privées et d'insertion sur deux sites patrimoniaux

Nous lançons tous les 3 ans, pour deux sites importants du département (Lac de la Raho et Grand Site de l'Anse de Paulilles), un **appel d'offres pluriannuel intégrant la clause d'insertion prévue à l'article 14 du Code des Marchés Publics**. Nous mettons ainsi en concurrence, après publicité, des entreprises privées et des entreprises d'insertion. Ces dernières sont en quelque sorte des structures intermédiaires entre le chantier d'insertion et l'entreprise privée. Les **entreprises d'insertion** reçoivent des aides publiques, mais dans des proportions moindres que les chantiers d'insertion. Elles œuvrent également pour la réinsertion de personnes à priori plus proches de l'emploi que celles employées dans les chantiers d'insertion. Elles représentent des **structures d'insertion « intermédiaires »** suivies également par les services sociaux du Conseil Général et par l'État, visant à aider au retour à la vie active des personnes en perte d'emploi ponctuelle.

L'appel d'offre lancé en 2011, avec une clause sociale, a conduit au choix d'une entreprise d'insertion locale qui s'est vu confier **l'entretien quotidien de ces deux sites**, comprenant avant tout les aménagements paysagers, et les petits travaux de maçonnerie. Suite à la mise en concurrence avec des entreprises privées, **une entreprise d'insertion a remporté l'appel d'offres**, sur trois ans pour les deux lots. Il s'agit d'une entreprise dont la spécialité est l'appareillage de maçonnerie en pierre de schiste, mais également les aménagements paysagers. À travers ce dispositif, nous totalisons pour les deux sites, environ **9000 heures d'insertion chaque année**. Ce marché représente, **pour les deux sites, 215 000 euros hors taxes de dépenses par an, pour deux encadrants et 5 personnes en insertion**.



© CG66 / R. Deixonne
Travaux d'entretien des espaces verts sur un site géré par le CG 66



© CG66 / E. Joubertout
Chantier à Paulilles, 2012

En place depuis 5 ans, ce dispositif est actuellement relancé en appel d'offres ouvert avec une publicité nationale.

Les offres reçues seront comparées en 2014 pour choisir le prestataire le mieux disant, à partir **des critères de jugement suivants** :

- **prix : 50 %**
- **valeur technique : 35 %**
- **performance pour l'insertion professionnelle : 15 %.**

Nous ne pouvons donner plus d'importance à ce dernier critère dans le cadre d'une consultation élargie avec des entreprises privées.

Les appels d'offres lancés avec clause d'insertion émanant de l'article 14 du Code des Marchés Publics sont ouverts aux entreprises privées qui doivent toutefois respecter dans leur proposition les conditions sociales contenues dans la consultation (par exemple, **un minimum de 10 % de personnes en insertion professionnelle pour la main-d'œuvre employée sur les sites du Conseil Général**).

3 - Marché réservé aux travailleurs handicapés d'un ESAT (entretien du site lacustre du plan d'eau sur l'Agly à Caramany).

Sur le barrage de Caramany, dans la Haute Vallée de l'Agly, nous réservons **chaque année 3 semaines d'activité à un ESAT** (Établissements et Services d'Aide par le Travail), pour de l'entretien paysager, débroussaillage et élagage des aires de pique-nique ou sentiers de randonnée. L'équipe recrutée emploie des travailleurs handicapés qui n'ont pas acquis l'autonomie suffisante pour travailler en milieu ordinaire. Nous mettons chaque année **en concurrence les 8 ESAT du département** pour ces 3 semaines d'entretien ponctuel sur un site lacustre très dépouillé et sauvage. **Un encadrant et 5 personnes handicapées travaillent pendant 3 semaines par an sur ce site, pour un coût d'environ 8000 € TTC.** Ce dernier contrat public relève d'une consultation lancée dans le cadre de **l'article 15 du Code des Marchés Publics, qui fait référence aux marchés réservés pour ce type de personnels.**

L'implication est importante pour le gestionnaire au départ de la démarche, en termes d'accompagnement et d'organisation, mais l'intérêt est certain.

A l'issue du chantier, une réunion finale (sous forme de pique-nique avec remise d'un objet en gratification du « service rendu ») est organisée en présence du maître d'ouvrage et des personnels, en guise de remerciement pour le travail accompli, ce qui constitue pour ces personnes souvent marginalisées, une forme de reconnaissance sociale.

Ces trois exemples mettent en évidence, pour tout maître d'ouvrage qui veut s'engager dans une démarche d'insertion professionnelle en faveur de personnes en rupture avec la vie active :

- la nécessaire volonté politique « amont »,

- l'implication des services pour le montage administratif et le suivi opérationnel.

Ils s'appliquent à des prestations d'entretien sans technicité particulière, sur des sites ou ouvrages dont la collectivité a la charge.



© CG66 / R. Deixonne
Travaux d'entretien des espaces verts
sur un site géré par le CG 66

Annexe :

Articles juridiques cités présents en annexe de ce document

Documents disponibles pour les membres du RGSF sur l'extranet du Réseau :

-Règlement de la Consultation pour des "Prestations pluriannuelles d'entretien des sites de Paulilles et du Lac de la Raho"

-Exemple de consultation pour marchés publics en référence à l'article 15 du Code des Marchés Publics :

"Année 2013 - prestations d'entretien des aires de pique-nique et itinéraires de randonnée aux abords du plan d'eau sur l'Agly" : Lettre de consultation, Acte d'engagement valant Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP), Cahier des clauses techniques particulières (CCTP), Cadre du mémoire technique, Décomposition du Prix Global Forfaitaire (DPGF)

-Exemple de consultation pour marchés publics en référence à l'article 30 du Code des Marchés Publics :

"Prestations d'insertion professionnelle pour la réalisation d'ouvrages en maçonnerie aux Bouillouses" : Lettre de consultation, Acte d'engagement valant Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP), Cahier des clauses techniques particulières (CCTP), Cadre de la Note Méthodologique, Décomposition du Prix Global Forfaitaire (DPGF)

CHANTIERS D'INSERTION ET CLAUSE D'INSERTION DANS LES MARCHÉS PUBLICS : DES RESULTATS TRES POSITIFS ET UN ANCRAGE TERRITORIAL FORT DE LA DEMARCHE

Les Deux Caps Blanc-Nez, Gris-Nez

Vincent BASTIEN et Didier LEPRÊTRE



© CG62 /D. Lepêtre
Fauche au Gris-Nez réalisée par un ACI

Situation : région Nord-Pas-de-Calais, département Pas de Calais
Structure gestionnaire du Grand Site : Conseil Général du Pas-de-Calais
Site classé : 5029 ha
Territoire du Grand Site : 10400 ha
Nombre de communes : 8
Nombre de visiteurs : 1000000 / an

Action en matière d'insertion et portage : 3 chantiers portés par 3 associations (équipe de 8 personnes chacune)
Clause d'insertion sociale dans les marchés passés avec les entreprises privés
Démarrage de l'action d'insertion : depuis 2011
Type de travaux menés : entretien des chemins, fracturation, débroussaillage, ratissage, coupe, broyage, dépose et repose de clôtures, fauches de roselières et coupe de chardons, plantations, nettoyage de plages, fermetures de bunkers
Nombre total de participants et taux d'insertion : 52 personnes – 42 % de sorties positives

L'insertion, une volonté forte inscrite dans la démarche menant au label Grand Site de France (deux mesures engagées)

Vincent BASTIEN : Le Conseil Général du Pas-de-Calais, dans le cadre de sa compétence solidarité et de l'attribution du label Grand Site de France (29 mars 2011), s'est montré volontaire sur cette question puisque sur les 24 mesures du dossier de candidature, deux concernent l'insertion.

La première mesure témoigne d'une volonté d'imposer une **clause d'insertion sociale dans les marchés publics**. Cela se traduit **pour les entreprises retenues** (exemple : Colas pour les travaux publics, ISS pour les espaces verts) par des **quotas d'heures réservées à l'insertion**.

En second lieu, nous avons engagé **trois chantiers d'insertion**, avec trois associations différentes. Ils sont aujourd'hui en totale articulation avec la clause d'insertion sociale imposée dans les marchés publics. Ils servent en quelque sorte de "vivier" et le **taux de réinsertion est assez fort, proche de 45 %**.

Financement de l'action d'insertion

Concernant le financement de cette action, nous bénéficions, via la Région Nord-Pas-de-Calais, des financements européens. Sur cette opération d'insertion assez lourde, puisque nous atteignons plus de **800 000 euros** pour les trois ACI, nous croisons :

- le **Fonds Social Européen (FSE)** pour le fonctionnement ;
- le **Fond Européen de Développement Economique et Régional (FEDER)** sur la partie investissement, le matériel et l'accompagnement des trois ACI.

Une intervention sur des ENS et aménagements du Conseil Général associés

Concernant le lieu d'intervention des trois ACI, nous nous inscrivons dans le cadre de l'**Opération Grand Site** (huit communes sont concernées), avec la particularité d'intervenir en **Espaces Naturels Sensibles (ENS) sur des terrains du Conservatoire du littoral, en lien avec le gestionnaire** de ces terrains, **EDEN 62** qui est un organisme de gestion des ENS du département. Ils travaillent également sur les aménagements hors ENS que réalise le Conseil Général : parkings, chemins de randonnée et bientôt sentiers spécifiques de marche nordique.

Cela représente un certain panel et un volume d'activité, engagée depuis 3 ans. La dernière année est en cours, aucune suite n'est pour l'instant actée dans le cadre du programme européen 2014-2020.

Trois chantiers d'insertion portés par des associations

Didier LEPRÊTRE :

Une action d'insertion professionnelle d'envergure a été engagée dans le cadre de l'aménagement structurel du Grand Site en lançant un **appel à projets à destination de trois structures porteuses d'Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI)** en vue de créer trois chantiers d'insertion dans le domaine de l'**aménagement des espaces naturels**. Je suis plus particulièrement chargé du suivi des travaux.

Pour cette opération, trois opérateurs associatifs ont donc été retenus :

- Rivages Propres,
- AAPEM (Association pour l'Amélioration de l'Environnement du Pays de Marquise,
- AES (Association Environnement Solidarité).

Trois équipes de 8 personnes, avec un encadrant, travaillent ainsi sur les 8 communes (secteurs répartis) du Grand Site (Wimereux, Ambleteuse, Audresselles, Audinghen, Tardinghen, Wissant, Escalles, Sangatte-Blériot). Ces associations se sont engagées dans la mise en œuvre selon les modalités suivantes :

- Dans le cadre de trois périodes de 12 mois, un effectif de **huit postes en Contrat Unique d'Insertion (CUI)**, à raison de **26 heures par semaine** (durée de 3 années relatives à la bonne exécution des supports d'activités) ;

- Une montée en **qualification professionnelle** qui privilégie une réelle alternance entre mise en situation de travail et professionnalisation, en lien avec les organismes compétents localement en matière de formation et les entreprises ;

- Une démarche d'**accompagnement socioprofessionnel** individuelle et régulière visant à la construction de parcours d'insertion pour chaque bénéficiaire ;

- Un **encadrement technique à temps plein** pendant la mise en situation de travail destiné à assurer la coordination des travaux et permettre le lien avec le responsable de la Mission Site des Deux Caps ;

- Toutes les personnes en difficultés au regard de l'emploi, bénéficiaires du RSA et/ou jeunes demandeurs d'emploi qui participent à ces ACI sont **issues du tissu local**. Elles attachent ainsi une importance particulière à la valorisation de ce patrimoine naturel qu'elles découvrent parfois à travers ce chantier, avec un accompagnement vers l'emploi et la formation via cette opération.



Photographie : Laurent Didier (CG62) - Fauche volontaire au Gris-Nez - Octobre 2013

© CG62 /D. Lepêtre

Travail de fauche au Gris-Nez réalisée par un ACI



Une réunion de chantier est organisée une fois par semaine (à Sangatte pour l'AES, à Audinghen pour l'AAEPM et à Ambleteuse pour Rivages Propres), en présence de l'encadrant technique, d'une représentante du Service Local Allocation Insertion (SLAI) du Conseil Général, d'un représentant d'EDEN 62 et de moi-même du Conseil Général pour l'Opération Grand Site (OGS). **Un planning de travaux prévisionnel** a été établi par EDEN 62 sur lequel nous travaillons tous ensemble. Un compte-rendu est rédigé après chaque réunion. Un suivi des travaux est effectué par EDEN 62 et moi-même.

Sollicitation d'entreprises s'engageant en faveur de l'insertion

Selon la **clause d'insertion professionnelle du marché**, l'engagement du groupe ISS – SAEI représente **9 600 heures de travail par des personnes en insertion**, à raison de quatre personnes recrutées :

- deux personnes en alternance,
- deux personnes en contrat à durée déterminée de 3 à 18 mois en fonction des commandes.

L'engagement de l'entreprise Colas est de **6428 heures de travail, au cours des trois années de chantier**, via le recrutement de deux personnes en contrat d'apprentissage de deux ans, avec une validation du **CAP "Constructeur de Routes"** (Certificat d'Aptitude Professionnelle).

Des travaux d'entretien variés menés par les ACI

Les ACI ont été mobilisés sur des interventions liées à la **restauration des milieux** et au **réaménagement de chemins** : débroussaillage, ratissage, coupe, broyage (plus de 12 km de chemins ont déjà été entretenus).



Photographie : Leptère Didier (CG62) - Chantier baie de Wissant - juin 2013
© CG62 /D. Lepêtre
Entretien de sentier dans la baie de Wissant, 2013

La **dépose et repose de clôtures** constitue d'importants travaux réalisés par les ACI sur des linéaires importants : plus de 16 km de grillage (ursus, fil lisse, anti-lapins et fils ronces) ; pour cette seule année, plus de 4000 km de clôture ont été déposés et reposés.



Photographie : Leptère Didier (CG62) - Chantier pose de clôture au Fond Pagan - Blanc-Nez - 1er trimestre 2013
© CG62 /D. Lepêtre
Clôture déposée par un ACI à Sangatte – Blanc-Nez

Nous réalisons également des **fauches de roselières et de la coupe de chardons**. Nous pratiquons en outre des **plantations** : plus de 700 plans à ce jour.

Le **nettoyage de plages** et l'entretien des abords sont un autre chantier important à nos yeux, car lié à une meilleure qualité d'accueil du public.

Nous exécutons enfin un grand nombre de **fermetures de bunkers**, en particulier sur le Blanc-Nez.



Photographie : Leptère Didier (CG62) - Chantier fermeture des bunkers au Blanc-Nez - Octobre 2013
© CG62 /D. Lepêtre
Murage d'un bunker au Blanc-Nez, 2013



Quelques exemples de réalisations :

la réfection des murets au Cap Gris-Nez, le remplacement des emmarchements et la remise en état du sentier au fort Henri VIII, les clôtures le long du fond pignon, du fond de la forge et à Audinghen (ferme Calais)...



© CG62 /D. Lepêtre
Réfection du sentier du fort Henri VIII au Gris-Nez, 2013
(avant/après)

La qualité des réalisations des équipes mobilisées est régulièrement soulignée par la Mission Site des Deux Caps ainsi que par le personnel d'EDEN 62, et leur contribution à la réhabilitation de ce site exceptionnel est d'autant plus précieuse.

Un taux d'insertion très positif

Aussi en mai 2013, **après 2 années**, ce sont **52 personnes** qui ont bénéficié ou continuent de bénéficier d'un contrat de travail dans le cadre des chantiers d'insertion. De plus, sur les 31 personnes sorties du dispositif, 13 ont trouvé un emploi ou une formation, soit un **taux de sorties dynamiques de près de 42%**.

En ce qui concerne les personnes toujours en parcours, le travail d'accompagnement se poursuit, notamment à l'aide de périodes d'immersions en entreprises, d'emplois temporaires et de formations qualifiantes. Les contrats des agents des ACI s'étendent sur **6 mois renouvelables deux fois**, avec l'obligation d'une **immersion en entreprise d'une semaine, voire 15 jours**.

L'enjeu de la pérennisation de la démarche

En trois années d'exécution, près de 900 000 euros ont été investis par le Département dans la mise en œuvre de ces chantiers d'insertion, dont 422 434 euros au titre des crédits d'insertion professionnelle et 422 434 euros au titre du Fonds Social Européen. Il est à ce titre important de souligner que l'effort financier ainsi consenti représente une économie substantielle pour le Département en comparaison du coût estimé si des travaux similaires étaient confiés par des marchés classiques à des entreprises privées.

La Commission Permanente du 6 mai 2013 a validé la reconduction des chantiers d'insertion pour la période du 1er mai 2013 au 30 avril 2014. Des avenants aux conventions vont permettre de poursuivre le dispositif jusqu'au 31 décembre 2014.

Nous travaillons actuellement sur la pérennisation de ces chantiers et des projets complémentaires sont à l'étude, pour envisager le prolongement de cette démarche d'insertion. L'aménagement des abords du site du Blanc-Nez constitue à ce titre un défi majeur au cours de la période 2014-2017. Peuvent également être évoqués des besoins en termes de plantations bocagères, d'aménagement de murets, la réhabilitation des abords des habitations agricoles voire de gestion d'un équipement touristique.

C'est dans ces perspectives qu'il est proposé de poursuivre l'engagement exemplaire du Département à favoriser l'insertion professionnelle de bénéficiaires du RSA et de jeunes demandeurs d'emploi au travers de l'aménagement de ce site exceptionnel porteur d'un label d'excellence.

Cet engagement pourrait notamment prendre la forme :

- de la création d'une équipe dédiée à l'entretien courant et aux "petites réparations" du site au sein des effectifs d'EDEN 62. Cette équipe pourrait être constituée d'un



encadrant technique permanent assisté de quatre à huit personnes en emplois d'avenir ou en Contrats Uniques d'Insertion ;

- du renouvellement d'un appel à projets visant à mettre en place deux ou trois nouveaux chantiers d'insertion pour une durée de trois ans affectés à l'aménagement du Blanc-Nez.



...Echanges

Recrutement des agents et contraintes géographiques ; formation

Claire DUTRAY : J'ai plusieurs questions qui se recoupent. Aucun de vous n'a mentionné le recrutement des agents et leur origine géographique. Doivent-ils administrativement dépendre de votre circonscription, de votre région ? Le problème de la mobilité a été pointé.

Par ailleurs, ces chantiers peuvent-ils rentrer dans le cadre d'une qualification professionnelle ? Vous avez tous mentionné une formation professionnelle ultérieure, sans aller plus loin dans le détail. Pourrait-on envisager un rapprochement avec des centres de formation, pour une qualification de ces chantiers ?

Magali BAUZA : Dans le Gard, le découpage des zones géographique en UTASI (Unité Territoriale d'Action Sociale d'Insertion) dont les bénéficiaires de l'action dépendent, relève de la compétence du Département. Ainsi, généralement les personnes sous contrat résident sur un des trois cantons mitoyens ou sur le massif et Gorges du Gardon. En revanche, pour les bénéficiaires situés sur la partie nord de l'UTASI "Gard Rhodanien" (soit à plus de 30 km du lieu de chantier) nous ne disposons pas de candidature à ce jour.

Le recrutement se fait sous forme de **prescriptions**, soit émanant de **Pôle Emploi**, soit liées aux **référents** qui suivent les contrats d'insertion des bénéficiaires du RSA. L'orientation de candidature "jeunes - moins de 25 ans" est confiée aux services de Pôle Emploi.

Quant à la **qualification**, il existe aujourd'hui une **reconnaissance professionnelle concernant la pierre sèche sous forme de CQP** (Certification de Qualification Professionnelle). Cette certification est portée par une association, l'**ABPS** (Artisans Bâisseurs en Pierres

Sèches), située en Lozère. Pour ce qui nous concerne, un des agents suit actuellement une formation de trois mois et passera son CQP d'ici un mois et demi. Cela lui fournira une reconnaissance de la profession quant à sa capacité à pouvoir réaliser 1 m2 par jour (selon le dimensionnement de l'ouvrage et la position du bâtisseur sur l'ouvrage, 1 m2 jour peut représenter environ 2 tonnes de pierres manipulées dans la journée). Les professionnels du bâtiment positionnés sur ce marché sont en demande de personnel qualifié en mesure de répondre à ce critère minimum. La nature du volume engagé (défini par les professionnels) ne permet pas, sauf exception, d'envisager le transfert des personnes issues d'un chantier d'utilité sociale sans immersion dans une entreprise positionnée sur cette compétence et une formation professionnelle.

Par ailleurs, au titre de la professionnalisation, les filières telles que les jardins et espaces verts, l'aménagement d'espaces naturels, sont souvent sollicitées sur la possibilité d'engager des formations. Ces formations qualifiantes sont aujourd'hui en résonance avec le travail qui est le nôtre.

Frédéric GAUTHIER : La situation géographique du Grand Site Solutré Pouilly Vergisson est légèrement différente. Il se localise à proximité immédiate de Mâcon, la Préfecture de Saône-et-Loire, et nous travaillons beaucoup avec **Pôle Emploi** et le **PLIE** (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) de l'agglomération mâconnaise. L'aire de recrutement des agents en contrat comprend le Mâconnais, et près de **95 % des personnes qui nous sont présentées sont issues du milieu urbain de Mâcon**. Le Grand Site se situe à environ ¼ d'heure en voiture du centre de Mâcon. L'organisation que nous avons développée nous permet de faire face à cette spécificité : nous récupérons l'ensemble de l'équipe à Mâcon, tôt le matin, à l'aide d'un minibus adapté, et **nous prenons en charge le déplacement de l'ensemble de l'équipe**. C'est



néanmoins très contraignant en termes d'organisation au quotidien. Cela est rendu possible car notre équipe est dimensionnée à 8 personnes. Nous avons récemment envisagé d'augmenter la dimension de l'équipe (10 ou 12 personnes), comme nous le demandaient les professionnels de l'insertion, mais cela était complexe, voire impossible. Cela signifiait une transition vers des organisations différentes et plutôt coûteuses. Par rapport aux travaux menés, il s'avérait également problématique de travailler avec une équipe plus conséquente, à l'extérieur, sous un seul encadrement technique.

Lorsqu'un poste se libère, un premier contact se fait avec le PLIE et Pôle Emploi. L'un et l'autre nous font état des publics et des personnes suivies par leur structure. **Un recrutement est ensuite organisé, en présence des référents du PLIE**, afin d'évaluer la possibilité de recruter la personne pour les travaux envisagés. **Notre fonctionnement est donc fondé sur un partenariat avec le dispositif d'insertion local.** Du côté du Syndicat Mixte, cela n'était pas notre métier à l'origine et nous avons dû le développer. Au quotidien et au fil de l'année, il est toujours important de rappeler à l'ensemble des acteurs de l'insertion du Mâconnais que, même si nous sommes une structure Grand Site, notre rôle est complet et légitime dans le champ de l'insertion.

Une des problématiques rencontrées a été le regard porté par les habitants et les acteurs d'un territoire rural (mais plutôt riche) sur une équipe constituée de personnes rencontrant des difficultés personnelles et issues, généralement, du milieu urbain. Le clivage a été fort au début, et peut toujours exister lorsque la brigade intervient pour la première fois sur une commune. Même si ce clivage et les réticences locales diminuent au fil du temps, il nous faut toujours être vigilant à la perception locale de la brigade.

En termes de qualification, notre chef d'équipe a obtenu le CQP "pierre sèche". Il a initié en parallèle **une demande d'agrément afin de devenir formateur.** Cela confère une certaine qualité à son encadrement. Du reste, nous n'avons pas de dispositif très formalisé, mais avons engagé des échanges sur le sujet avec un lycée agricole et le CFPPA (Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricoles) du territoire. Nous nous sommes également rapprochés du Pays d'Art et d'Histoire voisin, entre Cluny et Tournus, qui est lui-même investi dans le domaine de la pierre sèche et qui a monté une formation spécifique, avec le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale) ou d'autres partenaires. Nous sommes ainsi en cours de constitution **d'un réseau sur le champ de la pierre sèche.** Sur un plan économique, la filière de la pierre sèche n'est certes pas encore totalement viable sur notre territoire, nous espérons néanmoins qu'elle le devienne.

Jacques GORLIER : Nous nous inscrivons dans un contexte complètement différent. Nous nous situons dans le Morvan profond. Le chef d'équipe passe 1 heure le matin et 1 heure le soir à faire le tour des petits villages. **80 % des personnes n'ont pas le permis.** Une des premières démarches engagées est de leur faire passer le permis, essentiel dans le Morvan, pour **faire face aux problèmes de mobilité.**

Concernant le chantier porté par le Parc Naturel Régional du Morvan, l'accompagnement social est sous-traité à l'association Solidarité 58.

Concernant le second chantier, Tremplin Homme et Patrimoine est une structure très performante à ce niveau-là. Ils disposent d'une psychologue en interne qui réalise un travail d'accompagnement exceptionnel. Ils rencontrent cependant plusieurs problèmes, dont un **problème de portage financier.** C'est une petite structure qui doit solliciter chaque année les crédits du **Fonds Social Européen.**



Cela leur pose d'importantes difficultés : ils doivent "assurer le quotidien" mais les subventions ne sont versées qu'ensuite.

Effets pervers...

Au niveau du chantier porté par le PNR, nous avons en outre constaté que certaines collectivités estimaient qu'il n'était plus nécessaire de disposer d'un employé communal, puisque le chantier du Parc était là. Il faut être vigilant par rapport à cela : **les travaux doivent rester exceptionnels et non répétitifs**. Nous avons été contraints de réagir vis-à-vis de ces collectivités.

Vers la mise en réseau de la filière pierre sèche

Alexandra MAZÉ : J'aimerais avoir plus d'informations sur le travail mené dans les Gorges du Gardon pour mettre en place un **réseau sur la pierre sèche**, notamment avec les entreprises du bâtiment.

Magali BAUZA : Concernant les Gorges du Gardon et la filière pierre sèche, indépendamment de la mission qui m'est confiée au sein du Syndicat Mixte, je suis membre et militante de deux associations qui ont pour vocation de promouvoir et de transmettre le savoir-faire lié à ces techniques.

La Confrérie des Bâisseurs en Pierre Sèche a été sollicitée par les Murailleurs de Provence, association de professionnels du bâtiment, et les ABPS, association de professionnels du bâtiment en Lozère, pour participer à la **rédaction d'un référentiel sur la formation CQP "Murailleurs 2^{ème} niveau"** (une personne disposant de ce titre est en mesure de pouvoir bâtir un mur en pierre sèche selon les modalités évoquées précédemment). **C'est à ce titre que nous sommes entrés dans le réseau de ces professionnels**. J'ai moi-même participé à la rédaction de ce référentiel et à la mise en

laboratoire, ainsi qu'à l'expérimentation de ce référentiel.

Il y a quelques années, la Confrérie des Bâisseurs en Pierre Sèche a sollicité le Syndicat Mixte pour envisager, compte tenu de la constance de son travail à promouvoir et restaurer les ouvrages en pierre sèche, d'être **le réceptacle d'un Institut ou Conservatoire de la pierre sèche**. La réflexion est engagée depuis longtemps. Cela a donné suite il y a environ deux ans, au recrutement d'une personne qui est aujourd'hui sur le point de créer un **Institut de la Pierre Sèche**. Ce réseau permettrait aux partenaires et établissements publics de trouver des professionnels en mesure de répondre aux besoins identifiés sur le territoire.

Je pense notamment à la DGA-DIF (Direction Départementale des Routes) qui rencontre des problématiques assez importantes quant à la gestion des routes, liées aux difficultés de drainage des eaux. Le Département du Gard oscille entre sécheresses et grosses précipitations, qui saturent rapidement d'eau les réseaux routiers. Une étude a été récemment commandée à mon collègue par la DGA-DIF pour émettre des propositions concrètes de mise en œuvre d'appareils particuliers pouvant répondre aux besoins de la DGA-DIF.

Cet institut serait ainsi une tête de réseau, permettant de mettre en relation les professionnels de la pierre sèche avec des partenaires institutionnels. Le Syndicat Mixte, par sa capacité à être en relation avec les établissements publics et autres, est en position d'établir un lien direct avec ces professionnels. Il s'agit d'éviter (comme nous le constatons) de voir des ouvrages en pierre sèche confiés à de très grosses structures qui ne disposent pas des compétences liées à ces techniques, tandis que les petits artisans qualifiés et porteurs du CQP ne sont pas en mesure de répondre à ces marchés publics. Le Conservatoire est voué à mettre en relation



les différents acteurs du Bas-Languedoc qui se mobilisent pour le maintien et la préservation des savoir-faire et des ouvrages en pierre sèche, dont des membres du Réseau des Grands Sites de France.

Retour sur la situation spécifique de l'ACI de Solutré Pouilly Vergisson

Alexandra MAZÉ : Par rapport au Grand Site Solutré Pouilly Vergisson, votre dispositif est un chantier d'insertion sans en être un en quelque sorte ?

Frédéric GAUTHIER : Nous étions, au cours de la première période, dans une situation dérogatoire et spécifique, puisqu'adossés à un dispositif du Conseil Général à durée limitée. Nous étions donc dans une situation exceptionnelle, mais néanmoins **conventionnée en ACI**, ce qui nous permet d'être reconnus en matière d'insertion. Nous serons requalifiés à partir du 1er janvier 2014 en atelier d'insertion en tant que tel.

La formation : éviter les effets pervers, accentuer les retombées positives pour les agents et le territoire

J'en profite pour appuyer sur ce que disait Jacques Gorlier à propos de l'importance de l'ancrage dans le territoire des démarches, afin d'**éviter un effet pervers** à l'opposé de ce que nous recherchons au départ. Un des outils que nous utilisons pour cela est l'**organisation de formations**. La brigade prend en charge **deux fois par an deux sessions de formation ouvertes** aux acteurs économiques privés ou particuliers du territoire, intéressés par le champ de la pierre sèche. Nous opérons donc à la fois une **transmission du savoir** et une **sensibilisation**. Ces formations durent trois jours et sont dispensées par les personnes en contrat d'insertion. Cela présente donc :

- **une dimension valorisante** par rapport à ce qui est acquis,

- **une dimension par rapport au territoire**, puisque nous formons des viticulteurs, des agents communaux, et des privés qui viennent se sensibiliser à la pierre sèche.

Anne VOURC'H : C'est également le cas dans les Gorges du Gardon, je crois. Vous commencez à le faire ?

Magali BAUZA : Tout à fait.

Jacques GORLIER : Nous le faisons à Bibracte aussi, mais pour une autre formation.

Anne VOURC'H : Cela accentue la valorisation.

Une part majeure des subventions dans le financement de ces actions

Nathalie VICQ-THÉPOT : Pour Solutré Pouilly Vergisson, vous nous avez dit avoir atteint dans la première période 85 % de subventions et 15 % du financement à votre charge. Les chiffres sont-ils semblables pour les autres Grands Sites ?

Magali BAUZA : Concernant les Gorges du Gardon, je ne saurais vous le dire précisément. Il y a une **contribution des communes ou des collectivités territoriales** au titre des actions engagées par le chantier. C'est une **rémunération en journée/chantier**, de l'ordre de :

- 100 € journée/chantier pour les communes adhérentes,

- 150 € journée/chantier pour les établissements en dehors du territoire du massif des Gorges du Gardon.

Cela reste mineur par rapport à la part de la subvention de l'État et du Conseil Général. Le Conseil Général fournit une aide très importante pour nous permettre d'intervenir sur ce secteur.



Roland GALLINA : Concernant les Pyrénées-Orientales, **le Conseil Général et l'État** aident au financement à hauteur de **80 à 85 %** suivant les ateliers.

Vincent BASTIEN : Concernant les Deux Caps Blanc-Nez, Gris-Nez, la **répartition est de 50-50** :

- 50% du financement relève de la participation classique du **Conseil Général du Pas-de-Calais et de l'Etat** pour les mesures d'insertion ;

- 50 % du coût est pris en charge dans le cadre du **FSE**.

Les limites de l'intervention sur le patrimoine public : comment agir sur le patrimoine privé ?

Anne VOURC'H : A Solutré Pouilly Vergisson, vous êtes limités par l'impossibilité d'intervenir sur les murets privés, qui constituent l'essentiel du paysage. De ce fait, les viticulteurs font appel à des entreprises privées qui ne sont pas compétent en matière de pierre sèche.

Est-ce commun à tous ?

Y aurait-il dans les Grands Sites de France une manière de surmonter cette limitation ?

Vincent BASTIEN : Nous sommes également confrontés à cette problématique sur le Site des Deux Caps Blanc-Nez, Gris-Nez, vis-à-vis de la profession agricole locale.

Nous discutons actuellement pour accompagner à la création d'une association qui regrouperait les agriculteurs, propriétaires ou exploitants, du site des Deux Caps Blanc-Nez, Gris-Nez (58 exploitations),

Un partenariat serait alors à construire avec cette association afin de finaliser une convention délimitant les champs d'intervention (ingénierie conseils, plantations, clôtures, voire intervention sur le patrimoine bâti des exploitations...). Cette convention regroupe-

rait les partenaires de la démarche Grand Site portée par le CG 62 qui le souhaitent :

-la Chambre Régionale d'Agriculture,
-le Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale,

-le CAUE,

-EDEN 62,

-le Conservatoire du Littoral...

La fondation du Crédit Agricole Nord de France accompagnera cette démarche à deux niveaux :

-subventions délivrées à l'association d'agriculteurs ;

-mesure de prêts à taux zéro pour des agriculteurs porteurs de projets de rénovation du bâti agricole, accompagnés par le CAUE (assurant une démarche qualitative).

C'est au cœur des débats du futur séminaire Grand Site de France/Site des Deux-Caps du 20 novembre 2013 sur le thème de l'Agriculture au cœur du site des Deux-Caps.

Je vous tiendrai au courant de l'évolution de ce projet.

Nathalie VICQ-THÉPOT : C'est intéressant, je souhaiterais être tenue informée.



Conclusion

Un chantier d'insertion dans un Grand Site : un impact déterminant en termes d'insertion

Anne VOURC'H : Le fait que ces chantiers aient lieu dans un Grand Site de France a-t-il un sens pour les gens ?

Magali BAUZA : **Plus le site est prestigieux, plus la mobilisation des agents est importante et plus le travail de l'équipe d'encadrement est facilité.** La restitution de l'ouvrage en place est améliorée. Nous essayons de transmettre aux agents le fait qu'ils vont rendre compte de l'implication de l'Homme sur un territoire et de la pérennisation des communautés sur ce territoire. Nous sommes dans une démarche d'explication pour que les agents y participent. Le fait d'intervenir sur un Grand Site nous permet de mobiliser sans difficulté les agents quant à la restitution.

Vincent BASTIEN : Je confirme, c'est également le cas pour le Grand Site Les Deux Caps Blanc-Nez, Gris-Nez. **La valeur développée par le fait d'intervenir sur un Grand Site, donc d'être sous le feu des regards des autres acteurs, des élus locaux, des institutionnels, génère une énorme plus-value sur le travail des bénéficiaires, et une fierté qu'ils retirent du fait de faire partie de cette démarche.**

Pour vous fournir un chiffre précis :

- en moyenne, le taux de réinsertion positive des ACI sur le département du Pas-de-Calais est aux alentours de **23 %**,

- sur les trois ateliers du Grand Site Les Deux Caps Blanc-Nez, Gris-Nez, il dépasse les **42 %**.

Sur le même type de chantier au titre de l'insertion, nous enregistrons sur le Grand Site près du double du résultat moyen du département.

Frédéric GAUTHIER : A Solutré Pouilly Vergisson, je confirme également cela par rapport aux bénéficiaires. Je pense que le fait d'être dans un Grand Site est un atout supplémentaire pour mobiliser les agents dans leur par-

cours vers le retour à l'emploi et par rapport à la valorisation que cela peut générer. L'**ouverture culturelle** est également importante. Nous axons de manière prononcée notre formation sur le champ culturel (éléments relevant du patrimoine, en quoi cela caractérise notre territoire...).

En outre, le fait d'intervenir dans un Grand Site est intéressant par rapport à **l'image renvoyée par le Grand Site sur le territoire** et aux **liens que nous pouvons tisser avec les acteurs du territoire**. C'est une action concrète, via la prise en charge ou l'accompagnement d'un public local, qui donne une certaine **visibilité**, et, dans notre contexte spécifique, cela permet de **tisser du lien avec l'agglomération Mâconnaise**. Par conséquent, cela influe sur **l'accroche territoriale du Grand Site**.

Roland GALLINA : Je rejoins Frédéric Gauthier dans son approche de **valorisation locale**, et en termes d'opportunité pour des personnes en perte d'emploi de pouvoir se réinsérer.

Au Grand Site de l'Anse de Paulilles, nous avons fait le parallèle entre le **laboratoire social** qu'a constitué la dynamiterie Nobel pendant près d'un siècle dans ce lieu et cette opportunité donnée, dans le cadre de la politique d'entretien du site, à des gens en insertion d'apporter leur contribution au territoire de la Côte Vermeille. C'est donc quelque part un "clin d'œil" aux générations passées qui avaient choisi, en délaissant la mer et la vigne, la dynamiterie, malgré ses dangers. Cela s'inscrit dans la **continuité de la valeur sociale du site**, et nous avons déjà communiqué à ce sujet.

Quant aux personnes participant au chantier, elles sentent, sur ce site, leur travail reconnu. Elles comprennent l'utilité de leur démarche, de leur action, et sont **d'autant plus motivées pour rebondir**.

Anne VOURC'H : Nous pourrions finir sur cette idée et cette dimension très importante : **l'effet social et personnel, individuel et collectif, qu'ont les Grands Sites qui ne sont pas des lieux comme les autres.**



Tableau de synthèse...

Grand site	Année démarrage de l'action	Portage	Equipe d'insertion : nombre d'agents	Durée contrat et horaires agents	Coût total annuel	Encadrement des équipes	Implication de l'équipe du Grand Site	Types de travaux réalisés	Périodicité des chantiers (permanent /ponctuel)	Bénéficiaires des travaux	Taux d'insertion des agents	Nombre total de personnes accueillies
Bibracte – Mont Beuvray	1999	PNR du Morvan (convention annuelle)	12 (4280 h soit 1/3 temps)	De 6 mois à 24 mois 1/3 temps	23 540 € (soit 10 % du coût total réel)	Technique : par Parc Naturel Régional du Morvan Social : par l'Etat et les CG / services sociaux CFPPA	Assistance technique par 2 personnes (10% du temps de travail) Accompagnement par 1 personne	Entretien du site de Bibracte : entretien des chemins, accompagnement de l'exploitation forestière, actions de protection des fouilles... {Pour les collectivités : entretien des chemins de randonnées, entretien des rivières...}	Intervention principalement en période hivernale	EPCC de Bibracte + Collectivités	Maximum de 40% atteint dans les années 2000 en 2012: 32%	230 personnes depuis 1999 sur les trois chantiers du PNRM (environ 75 sur le chantier de Bibracte)
		Association Tremplin Homme et Patrimoine (devis + facture)	12	6 mois renouvelables 1/2 temps	20 000 €	Technique : 1 encadrant Social : par le porteur (une psychologue en interne)		Stabilisation des fouilles, restauration et mise en valeur des vestiges archéologiques	Toute l'année, en période hivernale, préparation des matériaux et maquettes pour animation	EPCC de Bibracte		76 personnes (sur le site de Bibracte uniquement)
Gorges du Gardon	1997	Syndicat Mixte du Grand Site (depuis 2010)	12	6 mois renouvelables (hors cas spécifiques) 26 h/sem.	306 400 €	Technique : 1 directrice ACI + 1 encadrant technique Social : accompagnement socioprofessionnel externalisé	Directrice ACI : 100% du temps de travail Encadrant technique : 74% Secrétariat : 33% Poste administratif : 30% Direction et coordination : 25%	Restauration de patrimoine vernaculaire en pierre sèche + ponctuellement entretien de chemins, signalétique... {2 sessions de 2 jours de formation destinée au grand public ...}	Annuel (2 sessions de recrutement)	Syndicat Mixte Communes EPCC du Pont du Gard	45 % de sorties positives (pour les personnes les plus autonomes)	18 personnes/an en moyenne
Solutré Pouilly Vergisson	2008 (après expérimentation en 2007)	Syndicat Mixte du Grand Site Aide d'un dispositif exceptionnel du CG pour la 1ère période (5 ans). A partir de 2014, dispositif classique d'insertion par l'activité économique (atelier d'insertion)	8	2 ans maximum 26h/sem.	210 000 € (dont 85 % subventionnés)	1 chef d'équipe (éducateur spécialisé + encadrant technique) + 2 prestations : accompagnement socioprofessionnel et formation	Directeur : 5% du temps de travail Chargée de mission : 30% Secrétariat - assistance : 15% Investissement personnel important car champ d'activité spécifique	Restauration du patrimoine en pierre sèche Entretien du patrimoine végétal, des chemins ou aménagements réalisés {sessions de formation ouverte au public}	Permanent	1/3 Syndicat Mixte (Grand Site) 1/3 Communes dans le Grand Site 1/3 Collectivités périphériques hors Grand Site	35 % de sorties positives	47 personnes depuis 2008



Grand site	Année démarrage de l'action	Portage	Equipe(s) d'insertion : nombre d'agents	Durée contrat et horaires agents	Coût total annuel	Encadrement des équipes	Implication de l'équipe du Grand Site	Types de travaux réalisés	Périodicité des chantiers (permanent /ponctuel)	Bénéficiaires des travaux	Taux d'insertion des agents	Nombre total de personnes accueillies	
Sites patrimoniaux gérés par le CG 66	Anse de Paulilles	2004	Marchés publics : - procédure adaptée prestations art. 30 - appel d'offre avec clause art. 14 (minimum de 10 % du personnel en insertion requis)	ACI : 5 (+1 encadrant)	4 sem.	8 000 €	1 encadrant	CG 66 – Direction de la Solidarité (gestion des contrats d'insertion) + pôle gestion des sites pour la préparation et le suivi opérationnels	1 intervention par an	CG gestionnaire, Grand Site de l'Anse de Paulilles	/	700 heures d'insertion	
				EI : 2 (+1 encadrant)	à l'année	125 000 €	1 encadrant		à l'année			4000 heures d'insertion /an	
	Lac des Bouillouse	2013	Marchés publics : procédure adaptée prestations art. 30	ACI : 5 (+1 encadrant)	3 sem.	6 000 € TTC (hors aides sociales)	1 encadrant		Travaux d'entretien (interventions ciblées et limitées)	2 interventions par an		CG gestionnaire, Site classé du Lac des Bouillouses	525 heures d'insertion
	Lac de la Raho	2000	Appel d'offre publicité nationale avec clause art. 14 (minimum : 10 % du personnel en insertion requis)	EI choisie : 3 personnes en insertion professionnelle (+1 encadrant)	À l'année, pendant 3 ans	140 000 € TTC (hors aides sociales)	1 encadrant		Aménagements paysagers, maçonnerie	à l'année		CG propriétaire du Lac de la Raho	5000 heures d'insertion /an
Les Deux Caps Blanc-Nez, Gris-Nez	Plan d'eau sur l'Agly Caramany	2011	Marché réservé , procédure adaptée art. 15	ESAT : 5 personnes handicapées (+ 1 encadrant)	2 sem.	6 000 € TTC (hors aides sociales)	1 encadrant	Pôle gestion des sites	Entretien paysager, débroussaillage, élagage sur aires de pique-nique ou sentiers de randonnée (activités adaptées aux travailleurs)	3 semaines / an	CG propriétaire : plan d'eau de l'Agly à Caramany	350 heures travailleurs handicapés	
		2011	3 ACI portés par des associations {+ marchés publics avec clause d'insertion}	3 ACI de 8 personnes	3 x 6 mois 26 h/sem.	Près de 900 000€ en 3 ans (50 % FSE, 50% CG + Etat)	1 encadrant technique par équipe (association) +accompagnement socioprofessionnel par une conseillère spécialisée en insertion par l'emploi (Maison du Département Solidarité/Services Locaux Allocation Insertion)	Suivi des travaux : CG (1 réunion chantier par semaine) et EDEN 62 (planning prévisionnel des travaux...)	entretien des chemins, fracturation, débroussaillage, ratissage, coupe, broyage, dépose et repose de clôtures, fauches de roselières et coupe de chardons, plantations, nettoyage de plages, fermetures de bunkers	3 périodes de 6 mois, permanent	ENS du Conservatoire du Littoral gérés par EDEN 62 sur les communes du Grand Site + aménagements du CG hors ENS	42 % de sorties positives	52 personnes



Pour en savoir plus...

Sigles :

ACI : Atelier et Chantier d'Insertion
Insertion
CAP : Certificat d'Aptitude Professionnelle
CFPPA : Centre de Formation Professionnelle
et de Promotion Agricoles
CMP : Code des Marchés Publics
CNFPT : Centre National de la Fonction Pu-
blique Territoriale
CQP : Certification de Qualification Profes-
sionnelle
CUI : Contrat Unique d'Insertion
EI : Entreprise d'Insertion
ENS : Espace Naturel Sensible
ESAT : Établissements et Services d'aide par le
Travail
FSE : Fonds Structurel Européen
FEDER : Fond Européen de Développement
Economique et Régional
PLIE : Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi
RSA : Revenu de Solidarité Active
SIAE : Structure d'Insertion par l'Activité
Economique
UTASI : Unité Territoriale d'Action Sociale
d'Insertion

Quelques sites internet :

<http://www.legifrance.gouv.fr>
<http://travail-emploi.gouv.fr> : Ministère du
Travail, de l'Emploi, de la Formation Profes-
sionnelle et du Dialogue Social
<http://www.bibracte.fr/> : Grand Site de Bi-
bracte
<http://www.tremplinhp.com/> : association
Tremplin Homme et Patrimoine
<http://www.parcumorvan.org/> : Parc naturel
régional du Morvan
<http://www.gorgesdugardon.fr/> : Grand Site
des Gorges du Gardon
<http://www.pierreseche.fr/> : Artisans Bâti-
seurs en Pierres Sèches (ABPS)

<http://www.aptitude-lube-ron.com/conference/chapitres/acteurs/confrerie.php> : Confrérie des Bâtitseurs en Pierres Sèches
http://www.solutre.com/document.php?page_ndx=129 : Grand Site Solutré Pouilly Vergisson, page dédiée à la Brigade d'intervention de gestion du paysage du Grand Site
<http://www.solidarite58.fr/> : Solidarité 58 as-
sociation intermédiaire d'insertion par l'activi-
té économique
<http://www.cg66.fr/60-le-site-de-paulilles.htm> : Grand Site de l'Anse de Pau-
lilles (CG 66)
<http://www.cg66.fr/59-les-bouillouses.htm> :
Lac des Bouillouses (CG 66)
<http://www.patrickloquet.fr/> : informations sur
la clause sociale dans les marchés publics
<http://www.les2caps.fr/> : Grand Site Les Deux
Caps Blanc-Nez Gris-Nez
[http://www.pasdecalais.fr/Europe/S-inspirer-
des-exemples-reussis/Solidarite/Association-
Environnement-et-Solidarite](http://www.pasdecalais.fr/Europe/S-inspirer-des-exemples-reussis/Solidarite/Association-Environnement-et-Solidarite) : association Envi-
ronnement et Solidarité
<http://www.rivagespropres.fr/> : association
Rivages propres
<http://www.eden62.org/> : EDEN 62, chargé de
la gestion et de l'animation des ENS pour la
protection de l'environnement et l'accueil du
public
[http://www.parc-marais-
poitevin.fr/index.php/node_43/Espace-
Videos/L-AIPEMP-restaure-le-Marais-poitevin](http://www.parc-marais-poitevin.fr/index.php/node_43/Espace-Videos/L-AIPEMP-restaure-le-Marais-poitevin) :
Association pour l'Insertion par la Protection
et l'Entretien du Marais Poitevin œuvrant dans
le Grand Site du Marais Poitevin
Remarque : Dans le Grand Site du Marais Poi-
tevin, un chantier d'insertion a été mis en
place pour l'entretien du paysage par le Parc
interrégional du Marais Poitevin, avec créa-
tion de l'association AIPEMP (Association pour
l'Insertion par la Protection et l'Entretien du
Marais Poitevin œuvrant dans le Grand Site du
Marais Poitevin).



Références juridiques

Code des Marchés Publics

Article 14

Les conditions d'exécution d'un marché ou d'un accord-cadre peuvent comporter des éléments à caractère social ou environnemental qui prennent en compte les objectifs de développement durable en conciliant développement économique, protection et mise en valeur de l'environnement et progrès social.

Ces conditions d'exécution ne peuvent pas avoir d'effet discriminatoire à l'égard des candidats potentiels. Elles sont indiquées dans l'avis d'appel public à la concurrence ou dans les documents de la consultation.

NOTA:

Décret n° 2006-975 du 1er août 2006 art. 8 :

I.-Les dispositions du présent décret entrent en vigueur le 1er septembre 2006.

II.-Les marchés publics notifiés antérieurement à la date d'entrée en vigueur du présent décret demeurent régis, pour leur exécution, par les dispositions du code des marchés publics dans leur rédaction antérieure aux dispositions annexées au présent décret.

III.-Les marchés publics pour lesquels une consultation a été engagée ou un avis d'appel public à la concurrence envoyé à la publication antérieurement à la date d'entrée en vigueur du présent décret demeurent régis, pour leur passation, par les dispositions du code des marchés publics dans leur rédaction antérieure aux dispositions annexées au présent décret. Leur exécution obéit aux dispositions annexées au présent décret.

Article 15

Modifié par Décret n°2008-1334 du 17 décembre 2008 - art. 52

Certains marchés ou certains lots d'un marché peuvent être réservés à des entreprises adaptées ou à des établissements et services d'aide par le travail mentionnés aux articles L. 5213-13, L. 5213-18, L. 5213-19 et L. 5213-22 du code du travail et L. 344-2 du code de l'action sociale et des familles, ou à des structures équivalentes, lorsque la majorité des travailleurs concernés sont des personnes handicapées qui, en raison de la nature ou de la gravité de leurs déficiences, ne peuvent exercer une activité professionnelle dans des conditions normales.

L'avis d'appel public à la concurrence fait mention de la présente disposition.

Article 28

Modifié par Décret n°2011-1853 du 9 décembre 2011 - art. 3

I. - Lorsque leur valeur estimée est inférieure aux seuils de procédure formalisée définis à l'article 26, les marchés de fournitures, de services ou de travaux peuvent être passés selon une procédure adaptée, dont les modalités sont librement fixées par le pouvoir adjudicateur en fonction de la nature et des caractéristiques du besoin à satisfaire, du nombre ou de la localisation des opérateurs économiques susceptibles d'y répondre ainsi que des circonstances de l'achat.

Le pouvoir adjudicateur peut négocier avec les candidats ayant présenté une offre. Cette négociation peut porter sur tous les éléments de l'offre, notamment sur le prix.

Pour la détermination de ces modalités, le pouvoir adjudicateur peut s'inspirer des procédures formalisées, sans pour autant que les marchés en cause soient alors soumis aux règles formelles qu'elles comportent. En revanche, s'il se réfère expressément à l'une de ces procédures formalisées, le pouvoir adjudicateur est tenu de l'appliquer dans son intégralité.

Quel que soit son choix, le pouvoir adjudicateur ne peut exiger des opérateurs économiques plus de renseignements ou de documents que ceux prévus pour les procédures formalisées par les articles 45, 46 et 48.

II. - Le pouvoir adjudicateur peut décider que le marché sera passé sans publicité ni mise en concurrence préalable dans les situations décrites au II de l'article 35 ou lorsque ces formalités sont impossibles ou manifestement inutiles en raison notamment de l'objet du marché, de son montant ou du faible degré de concurrence dans le secteur considéré.

III. - Le pouvoir adjudicateur peut également décider que le marché sera passé sans publicité ni mise en concurrence préalable si son montant estimé est inférieur à 15 000 euros HT. Lorsqu'il fait usage de cette faculté, il veille à choisir une offre répondant de manière pertinente au besoin, à faire une bonne utilisation des deniers publics et à ne pas contracter systématiquement avec un même prestataire lorsqu'il existe une pluralité d'offres potentielles susceptibles de répondre au besoin.



Article 30

Modifié par Décret n°2011-2027 du 29 décembre 2011 - art. 1

I.-Les marchés et les accords-cadres ayant pour objet des prestations de services qui ne sont pas mentionnées à l'article 29 peuvent être passés, quel que soit leur montant, selon une procédure adaptée, dans les conditions prévues par l'article 28.

II.-Toutefois :

1° Les dispositions du III de l'article 40 et du troisième alinéa de l'article 41 ne sont pas applicables ;

2° Lorsque le montant estimé des prestations demandées est égal ou supérieur à 200 000 euros HT, elles sont définies conformément aux dispositions de l'article 6 et le marché fait l'objet d'un avis d'attribution dans les conditions fixées à l'article 85 ;

3° Les marchés d'un montant égal ou supérieur à 200 000 euros HT sont attribués par la commission d'appel d'offres pour les collectivités territoriales ;

4° Le pouvoir adjudicateur veille au respect des principes déontologiques et des réglementations applicables, le cas échéant, aux professions concernées ;

5° Les marchés de services juridiques ne sont pas soumis aux dispositions du titre IV de la présente partie. En outre, ceux de ces marchés qui ont pour objet la représentation d'une collectivité territoriale en vue du règlement d'un litige ne sont pas transmis au représentant de l'Etat.

III.-Lorsqu'un marché ou un accord-cadre a pour objet à la fois des prestations de services mentionnées à l'article 29 et des prestations de services qui n'y sont pas mentionnées, il est passé conformément aux règles qui s'appliquent à celle de ces deux catégories de prestations de services dont le montant estimé est le plus élevé.

Source : <http://www.legifrance.gouv.fr>

Le Réseau des Grands Sites de France

Le RGSF regroupe les organismes locaux chargés de la gestion des Grands Sites, paysages emblématiques du territoire français (comme La Pointe du Raz, le Pont du Gard, les Gorges du Verdon, le Cirque de Navacelles...).

Les Grands Sites ont en commun d'être des sites protégés au titre de la loi du 2 mai 1930 sur "la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, légendaire ou pittoresque", et de bénéficier d'une très forte notoriété (les 40 sites membres du RGSF accueillent 32 millions de visiteurs) : ce sont pour la plupart les "trois étoiles" des guides touristiques, de véritables emblèmes pour les territoires dans lesquels ils s'inscrivent. Ils ont également une valeur sociale et symbolique extrêmement forte pour les habitants des sites et des régions.

Le RGSF compte à ce jour 40 Grands Sites dont 13 sites labellisés Grand Site de France. Il est un lieu très vivant de partage d'expérience concrète et d'innovation. Il organise l'échange de savoir-faire entre les sites, la diffusion des bonnes pratiques entre les membres et avec les autres réseaux d'espaces protégés ; il développe des outils d'information et de communication externe pour les Grands Sites ; il intervient aussi en appui auprès des membres ; il s'efforce de mobiliser des partenariats techniques et financiers en faveur des sites (mécénat) ; il est un interlocuteur reconnu des pouvoirs publics. Le Réseau participe aussi à la réflexion nationale et internationale sur le devenir de ces hauts lieux patrimoniaux, confrontés au défi de leur préservation à long terme dans le contexte d'une pression touristique croissante.

www.grandsitedefrance.com

Les Fils des Grands Sites déjà parus :

"Les Grands Sites, terre de lien social : les chantiers d'insertion dans les Grands Sites" Octobre 2013

"Comment gérer et accueillir les camping-cars dans les Grands Sites ?" Décembre 2012

"Outils et méthodes de concertation locale dans les projets Grands Sites" Novembre 2011

"Évaluation des avantages économiques liés au Grand Site Sainte-Victoire" Décembre 2010

"Quelle valorisation des produits locaux agricoles et artisanaux sur les Grands Sites" Février 2010

"Signalétique d'activités et de services sur les Grands Sites : démarches et outils" Juillet 2009

"Quelle multifonctionnalité de la forêt dans les Grands Sites ?" Décembre 2008

"Mieux gérer les activités de pleine nature sur les Grands Sites" Juin 2008

"Créer et valoriser un observatoire photographique du paysage sur les Grands Sites" Avril 2008

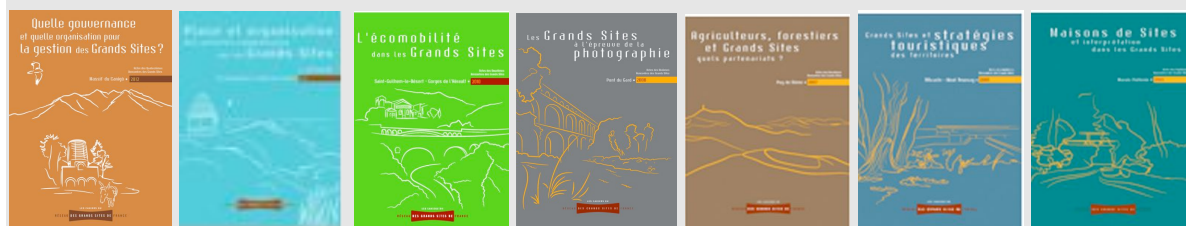
"Évaluer les retombées économiques des Grands Sites" Septembre 2008



Dans la collection

Les Cahiers du Réseau des Grands Sites de France :

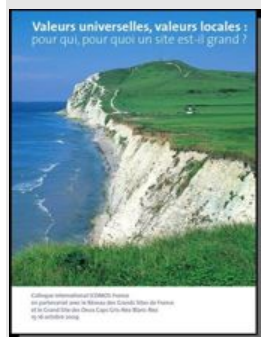
- "Quelle gouvernance et quelle organisation pour la gestion des Grands Sites", 2012
- "Place et organisation des activités commerciales sur les Grands Sites", 2011
- "L'écomobilité dans les Grands Sites", 2010
- "Valeurs universelles, Valeurs locales pour qui, pour quoi un site est-il grand?", 2009
- "Les Grands Sites à l'épreuve de la photographie", 2008
- "Agriculteurs, forestiers et Grands Sites : quels partenariats?", 2007
- "Grands Sites et stratégies touristiques des territoires", 2006
- "Maisons de sites et interprétation dans les Grands Sites", 2005



Co-édités avec Icomos France :

"Vivre dans un Grand Site : le pari du développement durable", 2004 (en coédition avec l'ICOMOS)

"Valeurs universelles, valeurs locales : pour qui et pour quoi un site est-il grand ?", 2009



Contact :

RGSF, 9, rue Moncey, 75009 PARIS – 01 48 74 39 29

florierichard@grandsitedefrance.com



Fil des Grands Sites N°10 - Octobre 2013

Les Grands Sites, terre de lien social : les chantiers d'insertion dans les Grands Sites